

Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques

Département : Politiques Publiques et Systèmes Comparés

Mémoire

**En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences
Politiques**

Spécialité : Politique Agricole Comparée

***Impact de la politique de subvention agricole sur
l'amélioration de la sécurité alimentaire en
Algérie (2000-2014)***

Encadré par:

Mme IKHLEF. S

Présenté par l'étudiant :

ZEBBOUDJI Ayache

Membre de jury:

- **Mr :ZERAIA .Lamri** professeur des université, **président**
- **Mme :BOUDIAF. Abir** enseignante a l'ENSSP, **examinatrice**

4^{eme} promotion

16 juin 2014

Année universitaire : 2013-2014

Remerciements

Je remercie Dieu Tout Puissant, qui est la source de toute réussite et savoir.

Je tiens à remercier ma promotrice madame IKHELEF.S pour ses précieuses orientations et conseils.

Je tiens à remercier monsieur BERANAN.HACEN Sous-directeur chargé de la formation au ministère l'agriculture et du développement rural pour ses orientations durant la période de stage.

Je remercie également tous les membres de jurés

Enfin je remercie toute personne qui mon aidé de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à :

A mes parents ;

A mes sœurs et mes frères;

A mes nièces et mes neveux ;

A tous mes amis(es) ;

A toute ma famille ;

A tous qui me sont chers.

Ayache.z

❖ Liste des abréviations

% : Pourcentage

CAAM : caisse agricoles des anciens Moudjahiddines

CCLS : Coopérative des Céréales et Légumes Secs

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

DA: Dinar Algérien

DAS : Domaine d'Activité Stratégique

DRDPA : Direction de la Régulation et du Développement de la Production Agricole.

DSA : Direction des Services Agricoles.

DSASI : Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'information.

EAC : Exploitation Agricole Collective

EAI : Exploitation Agricole Individuelle

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCP : Fond de compensation des prix

FDRMVTC: Fond de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession

FLDDPS: Fond de Lutte contre la Désertification et Développement du Pastoralisme de la Steppe

FNDIA: Fond National de Développement de l'Investissement Agricole

FNDRA: Le Fond National de Régulation et de Développement Agricole

FNRA : Fond national de la révolution agraire

FNRPA: Fond National de Régulation de la Production Agricole

FPZPP: Fond de la Promotion Zoo-sanitaire et la Protection Phytosanitaire

Ha : Hectare

LF : Loi de la Finance

LFC : Loi de Finance Complémentaire

MADR : Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural

OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONRA : l'Office National de la Réforme agraire

ONS : Office National des Statistiques

PIB : Produit Intérieur Brut

PNDA: plan national de developpement agricole

PRAR: politique de renouveau agricole et rural

Qx : Quintaux

SAT : Surface Agricole Totale

SAU : Surface Agricole Utile

T : Tonne

❖ Liste des tableaux :

Tableau N° (1-1) : Liste des grands types d'instruments de politique agricole

Tableau N° (2-1): Evolution des dépenses du Fond de compensation des prix

Tableau N° (2-2) : Évolution des dépenses du FCP de 1981 à 1986

Tableau N° (2-3) : Évolution des dépenses du FCP

Tableau N° (2-4): Évolution des subventions aux intrants et matériels agricoles

Tableau N° (2-5) : Evolution du volume et des utilisations des dotations financières pour le compte d'affectation spéciale FNDRA N° 302-067 sur la période 2000-2005

Tableau N° (2-6) : évolution des dotations FPZPP pour le compte d'affectation spéciale N° 302-071 sur la période 2000-2009

Tableau N° (2-7) : évolution des dotations financières pour le compte d'affectation spéciale(FLDDPS) sur la période 2002-2009

Tableau N° (2-8): Evolution des dotations pour le compte d'affectation spéciale n°302-109 FDRMVTC sur la période 2000-2009

Tableau N° (2-9): Evolution des dotations pour le FNDIA sur la période 2006-2009

Tableau N° (2-10): évolution des dotations financières pour le FNRPA compte n°302-121

Tableau N° (2-11): évolution des dotations pour le compte n° 302-109-001 et les paiements réels pour la période 2007- 2009

Tableau N° (2-12): évolution des dotations pour le compte n° 302-109-002 et les paiements réels pour la période 2007- 2009

Tableau N° (2-13): Evolution du soutien du FDMVTC pour les programmes spéciaux du sud et des hautes plateaux (les comptes spéciaux de trésor n°302-111-005, 302-111-006 et 302-111-007).

Tableau N° (2-14) : évolution de la subvention agricole par rapport au PIB et PIB agricole

Tableau N° (2-15) : Evolution des subventions agricoles 2010-2012

Tableau N° (3-1) : Les principales zones de production céréalière en Algérie (2000/2001).

Tableau N° (3-2) : part des surfaces emblavées pour les deux blés par rapport à la surface emblavée totale en Algérie, entre 2000 et 2008

Tableau N° (3-3): Dispositif de soutien à la production des blés par le FNRDA.

Tableau N° (3-4): La production céréalière selon les espèces entre 2000 et 2012.

Tableau N° (3-5): évolution des rendements céréaliers 2000-2012

Tableau N° (3-6) : Importations du blé (dur et tendre) durant les années 2002 à 2012

Tableau N° (3-7) : évolution du soutien à la production par le fond de l'état

Tableau N° (3-8): L'évolution de la production laitière nationale

Tableau N° (3-9): Evolution des importations Algériennes de poudre de lait entier et écrémé en tonnes de 2006 à 2012.

Tableau N° (3-10) : Les importations alimentaires et les importations laitières de l'Algérie (2000- 2012) Valeur en milliards USD

Tableau N° (3-11): Les principaux pays fournisseurs de lait durant l'année 2012.

Tableau N° (3-12) : évolution de la consommation de lait en Algérie

Tableau N° (3-13). Evolution de la consommation de lait et produits laitiers entre 2000 et 2007

❖ **Liste des figures :**

Figure N° (2-1) : la matrice financière de PRAR sur la période 2010/2014

Figure N° (3-1) : évolution de la production des céréales 2000/2012

Figure N° (3-2): évolution des rendements céréaliers 2000-2012

Figure N° (3-3) : évolution du soutien à la filière lait 2000-2007

Figure N° (3-4): L'évolution de la production laitière nationale

Figure N° (3-5): Evolution des importations Algériennes de poudre de lait entier et écrémé en tonnes de 2006 à 2012

Figure N° (3-6) : évolution des importations alimentaires et laitières

Résumé

La politique de subventions agricole constitue un outil puissant d'orientation des politiques agricoles, elle vise à mettre à la disposition des agriculteurs des revenus supplémentaires et des moyens qui les incitent à produire davantage, et aussi garantir des pouvoirs d'achat acceptable pour les consommateurs, elle représente donc, une stratégie de l'Etat dont la finalité est, le développement de l'agriculture et l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire de la population.

Dans cette optique, notre étude a pour objet d'analyser l'impacte des politiques de subventions sur la production de lait et des céréales, ces dernières, représentant le modèle alimentaire dominants de la population et de déduire ainsi leur effets sur l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire en Algérie.

Nous avons envisagés la démarche suivante :

1-La présentation des différents dispositifs, mécanises et mesures de subvention qui caractérise les deux récentes politiques agricole à savoir : le plan national de développement agricole(PNDA) et la politique du renouveau agricole et rural(PRAR).

2-L'analyse de l'impacte du système de subvention sur la filière lait et céréales ainsi que sont effet sur l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire en Algérie.

De ce qui précède et en réponse à la problématique de notre recherche nous somme arrivés à conclure que le système de subvention et loin de garantir une production en céréales et en lait capable de satisfaire la demande croissante exprimée, et loin aussi d'assurer une sécurité alimentaire durable en raison :

D'une part, d'une forte subvention des produits alimentaires importés qui favorise l'importation et la dépendance alimentaire du pays.

D'autre part, l'existence d'énormes contraintes qui limite la production agricole, principalement la production céréalière et laitière, à savoir : la sécheresse et désertification.

Mots clés : subvention, politique agricole, agriculture, sécurité alimentaire, céréales, lait,

ملخص

تعتبر سياسات الدعم الزراعي إحدى الآليات المهمة المستخدمة في إطار السياسات الزراعية التي ترمي إلى ترقية القطاع الزراعي و النهوض به عن طريق تشجيع الاستثمار و تسخير الإمكانيات المالية اللازمة من اجل تحقيق الأهداف الإستراتيجية المختلفة و المتمثلة أساسا في تحقيق تنمية زراعية شاملة و كذا تحقيق الأمن الغذائي الذي يعتبر التحدي الأكبر لكل السياسات الزراعية.

و في هذا الصدد فان دراستنا هذه تصبوا إلى معرفة مدى تأثير سياسة الدعم الفلاحي المنتهجة في إطار البرنامج الوطني للتنمية الفلاحية و كذا سياسة التجديد الفلاحي و الريفي ، علي تحسين مستوى الأمن الغذائي في الجزائر و ذلك من خلال تتبع تطور الإنتاج لكل من الحبوب و الحليب اللذان يعتبران من بين المنتجات الأكثر استهلاكاً واللذان يمثلان النموذج الغذائي للفرد الجزائري .

و من هذا المنظور، و من اجل الإجابة على الإشكالية المطروحة فإننا قد تطرقنا:

1- إلى عرض و التعريف بالسياستين المنتهجتين منذ سنة 2000 و المتمثلة في كل من

البرنامج الوطني للتنمية الفلاحية و كذا سياسة التجديد الفلاحي و الريفي ، والتي من خلالها

نتعرف على إجراءات ، آليات و ميكانيزمات وكذا وسائل الدعم و المتمثلة في صناديق

الدعم ، و القروض الخ

2- تحليل تأثير سياسة الدعم على شعبي الحبوب و الحليب و كذا مدى تأثير ذلك على الأمن

الغذائي في الجزائر.

مما سبق، وكإجابة لإشكالية دراستنا، توصلنا إلى أن نظام الدعم غير قادر وبعيد عن ضمان إنتاج من

الحبوب والحليب قادر على تلبية الطلب المتزايد، وبعيد أيضا على تحقيق امن غذائي مستدام،

وذلك للأسباب التالية:

- من جهة، الدعم الكبير الموجه للمواد الغذائية المستوردة الذي يشجع الاستيراد ويعمق التبعية الخارجية.

- من جهة أخرى، وجود عدة عوائق اقتصادية، سياسية وطبيعية تحد من إنتاج هذان المنتجان ذات الاستهلاك الواسع.

الكلمات المفتاحية: الأمن الغذائي، سياسة الدعم، السياسة الفلاحية، الحبوب

Abstract

The policy of agricultural subsidies is a powerful tool orientation of agricultural policy, it aims at providing farmers additional income and means the incentive to produce more, and also ensure acceptable purchasing power for consumers, it represents a state strategy whose purpose is the development of agriculture and the improvement of food security of the population.

In this context, our study aims to analyze the impact of subsidy policies on the production of milk and cereals, the latter representing the dominant dietary pattern of the population and thus deduce their effects on improving level of food security in Algeria.

We considered the following approach:

- 1- The presentation of different devices, mechanized and subsidy measures that characterizes the two recent agricultural policies namely: the National Agricultural Development Plan (NADP) and the policy of agricultural and rural renewal (PRAR) .
- 2 - The analysis of the impact of the subsidy system on milk and cereals and have effect on the improvement of food security in Algeria sector.

From the foregoing and in response to the problems of our research we are arrived at the conclusion that the subsidy system and far from guaranteeing production of cereals and milk can meet the growing demand expressed and also far to ensure safety sustainable food because:

On the one hand, a large subsidy of imported food that promotes the import and food dependency of the country.

On the other hand, the existence of enormous constraints that limit agricultural production, mainly cereal and milk production, namely drought and desertification.

Words keys: grant, agricultural policy, agriculture, food security, cereals, milk,

Sommaire

Dédicaces	I
Remerciements	II
Résumé	III
Sommaire	
Introduction générale	01
Chapitre I : politique agricole, subventions agricole et sécurité alimentaire: cadre théorique et conceptuel.....	08
I. la politique de développement agricole	09
1-Rôle de l'agriculture dans l'économie	10
2-Définition de la politique agricole	11
3-Instruments et objectifs de la politique agricole.....	13
4-Elaboration d'un politique agricole	14
II. la subvention agricole et l'intervention de l'Etats dans le secteur agricole ...	18
1-Objectifs et instruments d'intervention de l'Etat	18
2-Définition du concept de subvention agricole.....	20
3-Les objectifs stratégiques de la politique de subventions agricoles	21
4-Subvention et soutien de l'agriculture dans certains pays développés	22
III. l'agriculture et la sécurité alimentaire	25
1-Définitions du concept de sécurité alimentaire	25
2-Evolution du concept de sécurité alimentaire	27
3-Définition du concept d'autosuffisance alimentaire et de la souveraineté alimentaire	29
Chapitre II : évolutions de la politique de subvention agricole depuis 2000	32
I.Aperçu sur l'évolution des politiques agricoles depuis l'indépendance.....	33
1. L'autogestion (1963).....	33
2. La révolution agraire 1971	34
3. La restructuration du secteur public (1981).....	37
4. La réorganisation du secteur agricole (1987)	38
II. La mise en œuvre du PNDA et l'évolution de la subvention agricole sur la période (2000/2009)	41

1. Les objectifs du PNDA	42
2. Les principaux programmes composant le PNDA	42
3. Instrumentation de soutien et d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes	43
4. Evaluation de la politique de subvention agricole depuis la mise en œuvre du PNDA (2000-2009).....	55
III. La Politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour).....	56
1-Les trois piliers de la politique de Renouveau Agricole et Rural.....	57
2-Les objectifs de la PRAR.....	58
3-Instruments d'incitation à la production et l'évolution des subventions agricoles 2010 – 2012	59
Chapitre III : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur la production céréalière et laitière.....	67
I. Analyse de l'impact de la politique de subvention sur la filière céréalière ...	68
4-Evolution de la culture céréalière depuis 2000	68
5-Evolution de la production et des rendements céréalières depuis 2000	74
6-les importations céréalières	78
II. Analyse de l'impacte sur la production laitier.....	80
1-Programmes, dispositifs et mesures de soutien de la production laitiers.....	80
2-Evolution de la production nationale et des importations en lait	82
3-Distribution et consommation du lait et des produits laitiers en Algérie.....	93
Conclusion générale	98
Bibliographie	99

Introduction générale

I. Introduction

Le développement de l'agriculture constitue la base de tout projet de sécurité alimentaire durable. C'est la raison pour laquelle ce secteur vital a toujours fait l'objet d'un intérêt particulier dans les politiques des états.

Le développement de l'agriculture donc, représente un défi majeur pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire en substituant la production locale aux produits importés, ensuite pour faire du secteur agricole un outil de croissance économique à travers notamment le développement de filières agricoles exportatrices.

Le secteur agricole en Algérien, à depuis l'indépendance subit des transformations très profondes dans son dynamisme de production et de fonctionnement. Extrêmement liée au caprice du climat, l'agriculture demeure néanmoins un secteur d'une importance stratégique dans les programmes de développement. Le rôle de l'agriculture est toujours capital dans tous ses aspects. D'abord offrir de la nourriture aux personnes sans contraintes et en suite procurer aux individus un revenu leur permettant de vivre et d'acheter des produits divers dans la société

Dans cette optique, l'état et depuis les années 2000 , mis en place deux programmes stratégiques a savoir: le plan nationale de développement agricole et la politique du renouveau agricole et rural depuis 2009, qui visent , en premier lieu, l'augmentation des niveaux de production et de productivité agricole, et en seconde lieu , l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire , principalement pour les céréales et le lait qui constituent le modèle alimentaire dominant des populations et réduire ainsi la dépendance alimentaire extérieur ; face a ces défis donc, le développement des filières agricoles et particulièrement la filière céréales et la filière lait s'avère un enjeu majeur pour l'Algérie sur tous les plan économique, politique et social.

En effet, l'Etat a consentis des investissements considérables en mettant en place une politique de subvention, pour répondre en premier lieux, à la demande en terme de consommation qui ne cesse d'augmenter de la population, et en second lieu, relancer la production agricole locale, pour réduire ainsi la forte dépendances aux importations et assurer la sécurité alimentaire du pays pour éviter toute perturbation des prix des produits

alimentaires ou des prix des carburants qui pourront engendrer des conséquences néfastes sur l'économie nationale ainsi que sur la stabilité du pays.

II. Motifs du choix du sujet

1. Raisons objectives :

- Thème d'actualité qui aborde une situation importante et préoccupante
- Les enjeux liés à la production alimentaire en général et à la production laitière et céréalière en particulier qui représentent la base alimentaire de la population,
- La vulnérabilité de la sécurité alimentaire en Algérie du point de vue de la forte dépendance aux importations surtout pour les céréales et le lait et l'inefficacité des remèdes et des solutions adoptés depuis déjà plus de dix ans malgré l'injection de milliards de dinars.

2. Raisons subjectives :

- Le thème choisi est lié directement à notre spécialité.
- L'envie de savoir les raisons de la persistance de la dépendance alimentaire envers les marchés internationaux.
- A ma connaissance, cette thématique de recherche est l'une des préoccupations actuelles des décideurs politiques et économiques et même de l'opinion publique en Algérie parce qu'elle concerne un secteur vital qui est l'agriculture qui est attaché directement à la sécurité alimentaire et à l'indépendance du pays.

III. Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude tend à évaluer les effets de la politique de subvention agricole sur : la production des céréales et de lait, et l'amélioration ainsi de la sécurité alimentaire du pays caractérisé par la dépendance totale des marchés mondiaux des produits alimentaires.

Cette étude vise en outre à mettre en évidence les actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour la modernisation du secteur agricole et l'amélioration de la productivité surtout en ce qui concerne les produits stratégiques tels que les céréales et le lait qui occupent une place importante dans les habitudes alimentaires de la population,

Cette étude nous permettra également de sortir avec un ensemble d'enseignements susceptibles de nous permettre d'avancer quelques recommandations qui peuvent être utilisées dans d'autres recherches, dans le domaine de l'agriculture, de l'économie ou dans le domaine de politique publique.

IV. Problématique de recherche:

L'agriculture en Algérie comme dans la majorité des pays est un secteur stratégique et vital en raison non seulement de sa place importante dans l'économie nationale, mais aussi en raison de sa relation directe avec la sécurité alimentaire.

L'action de l'Etat dans l'agriculture est fondée sur les subventions et les soutiens accordés ; d'une part pour relancer et encourager la production en protégeant les revenus des agriculteurs et, d'autre part, pour satisfaire les besoins alimentaires des consommateurs tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, relever le défi de la sécurité alimentaire passe nécessairement par la relance et le renforcement de la production agricole nationale par l'adoption de politiques agricoles efficaces, capables d'encourager l'utilisation optimale des ressources productives disponibles et de favoriser une progression durable de la productivité du secteur agricole.

Pour cela, l'Etat et à travers les nouvelles orientations en matière de politique agricole, à savoir : le plan national de développement agricole (PNDA) et le renouveau agricole et rural (RAR) entamés à partir des années 2000, a déboursé et injecté des sommes colossales sous forme de soutiens et de subventions à l'agriculture afin d'encourager et de relancer la production nationale surtout pour les produits stratégiques comme les céréales et le lait qui constituent la base alimentaire de la population avec une consommation moyenne qui est respectivement de (220Kg / individu / an) pour les céréales et de (100 litres/habitant/an) pour le lait, cette situation place l'Algérie dans les premiers rangs au niveau régional et même mondiale en terme d'importation avec une valeur de plus de trois milliards de dollars par an pour les deux produits¹. C'est dans ce cadre que nous nous posons la question suivante :

❖ Quel est l'impact de la politique de subventions sur la production céréalière et laitière en Algérie, et est-ce qu'elle peut assurer une sécurité alimentaire durable?

Cette dernière se divise en une série de sous questions qui nous permettra de mieux traiter notre thème de recherche :

¹ Observatoire CIHEAM 6/10/2008.

- En quoi consiste une politique de subvention ?
- Comment évoluent les subventions agricoles en Algérie depuis la mise en œuvre du PNDA à nos jours?
- Qu'elle est l'impacte de la politique de subvention sur la production céréalière et laitière
- Seront-elles en mesure de résoudre la problématique de la souveraineté alimentaire ?

Pour répondre à ces questions nous nous appuyerons sur les hypothèses suivantes :

V. Les hypothèses de recherche

- 1- L'injection de l'argent sous forme de subventions et de soutien à la production agricole s'avère indispensable pour assurer la sécurité alimentaire du pays et pour surmonter les handicaps et les obstacles dont souffre l'agriculture algérienne.
- 2- La politique de subvention adoptée dans le cadre des nouvelles politiques agricoles (le PNDA, PRAR) est loin d'assurer une production céréalière et laitière capable de couvrir suffisamment la demande nationale exprimée, ce qui laisse persister la dépendance aux importations.
- 3- Les subventions agricoles adoptées restent très insuffisantes et loin de répondre aux objectifs et aux attentes attendus afin d'assurer une sécurité alimentaire durable du pays surtout en matière de produits stratégiques comme les céréales et le lait.

VI. Les études antérieures

Vu l'originalité et la sensibilité du sujet à traiter, peu de travaux ont été réalisés dans ce cadre. Nous allons annoncer les principaux travaux:

- 1- Saïd Chikh (2004) : la sécurité alimentaire de l'Algérie dans le contexte d'un développement durable et de la mondialisation, thèse de doctorat d'état en science économique, faculté des sciences économiques, Alger. l'étude se focalisait sur trois principaux volets :

le premier porte sur la question de la sécurité alimentaire et ses évolutions, après avoir donc, défini et présenté les fondements théoriques, conceptuels et les différentes approches de ce concept, l'analyse de l'évolution de la sécurité alimentaire en Algérie est marquée par la dépendance en vers les importations en raison de la divergence de l'évolution de la production agricole et l'évolution démographique.

le deuxième volé de l'étude porte sur l'agriculture algérienne et son évolution d'où l'auteur a conclu que l'agriculture algérienne est soumise à plusieurs facteurs politiques, naturels et économiques qui limitent son développement ainsi que la défaillance de tous les remèdes adoptés depuis l'indépendance caractérisées par une discontinuité et l'absence d'une vision stratégique à long terme.

Le troisième volé traite la situation et les perspectives à l'horizon 2010 du marché mondial par filière et les défis de l'agriculture national dans le cadre de l'ouverture engagé avec l'OMC et le partenariat avec l'UE ainsi que les perspectives de la sécurité alimentaire en Algérie.

L'auteur a conclu que, si l'Algérie veut assurer et assumer sa sécurité alimentaire et réduire sa dépendance, elle doit s'attaché à produire davantage du fait de l'existence de tous les moyens, en engageant des reformes indispensables au niveau des exploitations agricole, et au niveau commerciale.

- 2- yahiaoui Zinedine (2012), Premiers effets de la politique de renouveau agricole et rural sur la filière blé en Algérie, mémoire de magistère, ENSA el Harrach.

Cette étude présente la politique du renouveau agricole et rural adopté depuis 2009, dont l'objectif fondamentale visé est, le renforcement de la sécurité alimentaire durable et la transformation du secteur agricole en un vrai moteur de croissance en passant par le développement des filières de production.

En étudiant le cas de la filière blé, cette dernière qui a un poids important dans la sécurité alimentaire du pays, l'auteur a conclu que malgré les moyens importants mis en place pour le développement de cette filière, la dépendance persiste et perdure en raison de la faible contribution de la production locale qui est soumise aux caprices de climat, donc, l'effet de la politique du renouveau agricole est insignifiant par rapport a la demande du blé exprimé et les moyens déployés.

- 3- Ben lahib tah, (2012), « اثر سياسة الدعم على الإنتاج الزراعي في الجزائر دراسة حالة منتج القمح », thèse de magistère en sciences économique, université d'Alger 03.

Cette étude s'articule sur l'analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur la production agricole en générale et particulièrement sur la production de blé tout en présentant l'évolution des politiques agricole ainsi que l'évolution de la production agricole

en précisant les efforts déployer par l'état en matière de soutien au secteur ainsi que pour la filière blé.

L'auteur conclut que, malgré les dispositifs, les instruments et les moyenne financière colossaux mis en place, la production agricole et particulièrement la production du blé reste très faible pour couvrirai les besoins nationaux en terme de consommation qui ne cesse d'augmenter.

L'auteur a terminé par donner certains recommandations sur : la nécessité de mettre en place une politique de financement efficace et transparente accompagner d'un système de contrôle et de suivie fiable, le renforcement de la vulgarisation et la formation en agriculture pour répondrai aux besoins du secteur agricole et la résolution de la problématique du foncier agricole....

VII. Délimitation du sujet

1. Délimitation temporelle :

La présente étude consiste à évaluer l'efficacité de la politiques de subvention agricole sur la production alimentaire et plus particulièrement sur la production des céréales et la production du lait qui présentent une dimension stratégique dans la sécurité alimentaire de l'Algérie ; la présente étude donc, concerne la période allant de 2000 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA) et de la politique de renouveau agricole et rural (PRAR).

2. Délimitation spatiale :

L'étude se base sur les politiques de soutien mis en place par les pouvoirs publiques pour le développement de l'agriculture et assurer ainsi la sécurité alimentaire du pays ; donc, elle concerne le secteur agricole en générale et la production céréalières et laitières en particulier en Algérie.

VIII. Démarche suivie

Pour répondre à la problématique posée, nous avons structuré notre travail en trois chapitres. Le premier chapitre sera consacré au cadre théorique et conceptuel qui définit les notions de politiques agricoles, les subventions et l'intervention de l'état en agriculture ainsi que la sécurité alimentaire, ces concepts feront ainsi la base de notre étude.

Le deuxième chapitre portera sur les politiques de subventions et de soutien de l'agriculture dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA) et le renouveau agricole et rural (RAR) tout en abordant les différents dispositifs et mécanismes de soutien adoptés ainsi que l'évolution des mesures de soutien prises dans le cadre de ces politiques citées sur la période (2000 à nos jours).

Le dernier chapitre sera dédié à l'évaluation de l'impact de la politique de subvention agricole sur la production alimentaire présentée par les deux produits stratégiques à savoir les céréales et le lait qui forment la base alimentaire de la population et qui présentent aussi une grande importance pour la sécurité alimentaire du pays en générale, pour cela donc, ce chapitre va traiter l'évolution d'abord des subventions et de soutien pour ces deux produits en suite l'évolution de la production ainsi que les importations dans le but de faire une comparaison et de mesurer l'efficacité de cette politique de subvention adoptée depuis déjà plus de dix ans sur la production laitière et céréalière nationale ainsi que leur contribution dans la couverture de la demande totale exprimée.

IX. Méthodologie

Dans la présente étude, nous avons effectué en premier lieu une étude bibliographique afin de définir les différents concepts qui forment la base de notre recherche, ces concepts s'articulent sur la notion de politique agricole, l'intervention de l'état en agriculture et la sécurité alimentaire.

En deuxième lieu, nous avons adopté une démarche descriptive et analytique qui convient pour présenter les différentes politiques agricoles adoptées ainsi que l'analyse des différents dispositifs et mesures de soutien mis en place.

Par la suite, l'adoption de la méthode quantitative s'avère indispensable pour analyser les données statistiques sur le soutien agricole et la production ainsi que l'importation en utilisant les tableaux statistiques et les courbes pour suivre et évaluer l'impact de la politique de subvention sur l'amélioration de la production agricole et sur la sécurité alimentaire du pays en générale.

Chapitre I

Politiques agricoles, subventions agricole
et sécurité alimentaire Cadre théorique et
conceptuel

Introduction du chapitre1

En matière d'agriculture et d'alimentation, dans un pays en développement, l'intervention de l'Etat de façon générale est d'assurer la sécurité alimentaire du pays de façon permanente, de favoriser la productivité de toutes les terres disponibles(terres labourables, parcours et forêts) , et enfin, de préserver a long terme la fertilité de ces terres (lutte contre l'érosion et la désertification). Il s'agit là de missions pour les services publics que toutes Etats digne de ce nom se doit d'assumer¹.

Dans ce contexte; Il est important, de cerner le cadre théorique et conceptuel dans lequel s'inscrit notre présente étude. Cela nous permettra alors de donner un éclairage sur tous les concepts liés aux politiques agricoles, l'agriculture, la sécurité alimentaire ainsi que sur les subventions et l'intervention de l'État en agriculture qui sont des concepts clés et essentiels qui font la base de notre étude.

¹ BEDRANI S.L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie : Constat et proposition pour un débat.Op.Méd.série B/N°14.Les agricultures maghrébines de l'an 2000.1995.

I. la politique de développement agricole

1. Rôle de l'agriculture dans l'économie

a. L'agriculture :

Agriculture (du latin *agricultura*) est un processus par lequel les hommes aménagent leurs écosystèmes pour satisfaire les besoins de leurs sociétés. Elle désigne l'ensemble des savoir-faires et activités ayant pour objet la culture des terres, et, plus généralement, l'ensemble des travaux sur le milieu naturel (pas seulement terrestre) permettant de cultiver et prélever des êtres vivants (végétaux, animaux, voire champignons ou microbes) utiles à l'être humain.

b. Le développement agricole :

MORIZE (1992) avance que « le développement agricole consiste essentiellement à augmenter le volume des récoltes, globalement ou pour certains produits seulement. Cette augmentation se fait en augmentant les rendement par une meilleures utilisation des terres ou des autres facteurs limitant »²

Le développement agricole implique donc un processus de changements conduisant à des effets « positifs » sur le milieu agricole, il doit aboutir à une amélioration des conditions de vie de la plus grande partie des agriculteurs et donc nécessairement à une augmentation de la productivité.

Le développement Agricole, donc, est un concept dans lequel se situe :

- La modernisation du facteur travail et des systèmes de production ;
- L'existence et la disponibilité constante du capital au besoin.

Ces actions se résument respectivement par :

- Le passage d'une Agriculture extensive à une Agriculture intensive ;
- Le passage d'une Agriculture aléatoire à une Agriculture avec maîtrise totale des conditions de production ;
- Le passage d'un élevage extensif à un élevage ; intensif ;
- L'augmentation de la production et de la productivité ;
- Un changement social au niveau de la paysannerie, d'où une amélioration des conditions socio-économiques de la paysannerie.

c. Rôle de l'agriculture dans l'économie :

² BOUKHARI, Le développement humain durable, INDH, 22 Aout 2005, WWW.BANQUE-PDF.COM/FR_DEVELOPPEMENT-HUMAIN-DURABLE.HTML.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

L'agriculture joue un rôle primordial dans le développement et la croissance économique, les efforts mis en œuvre pour assurer son développement présentent une relative diversité selon les pays, notamment selon l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale et les rôles que chacun des Etats lui assignent pour le développement : autosuffisance ou sécurité alimentaire, approvisionnement en matière première pour les autres secteurs d'activités, régulation de l'exode rurale, fourniture de capitaux, protection de l'environnement... . « Ces efforts varient aussi selon le degré d'intervention de l'Etat dans le développement agricole »³.

Selon MALASSIS(1973), le rôle de l'agriculture dans l'accession au développement et à la croissance est fondamental, puisqu'en étant le secteur économique prédominant ou moteur, on conçoit que son rôle soit déterminant dans le démarrage de l'économie mais même dans le cas où l'agriculture conduirait probablement à de graves désillusions⁴

D'après KUZNETS (1960), les contributions de cette dernière au développement et à la croissance économique sont des contributions par la production à la croissance du PIB par le marché à travers ses achats et ses ventes avec les acteurs nationaux et étrangers, et par les facteurs en fournissant la main-d'œuvre et le capital au secteur industriel⁵.

Les principales fonctions de l'agriculteur dans l'économie selon KUSNETS, sont classées comme suit⁶ :

- la première fonction de l'agriculteur est d'assurer l'alimentation de la population. Ce rôle vital donne à ce secteur un statut particulier dans toutes les sociétés, et justifie à lui seul que les états encourage le développement de l'agriculture et mettent au centre de toutes les préoccupations l'exploitation agricole en tant qu'entité économique autour de laquelle s'articule toutes les formes d'aides et de soutien nécessaire à sa modernisation et à son développement ;
- l'agriculture rend possible des ventes de produits agricoles à l'extérieur afin de se procurer des devises supplémentaires pour assurer l'investissement. MALASSIS(1973), note qu'historiquement, le développement d'un certain nombre de pays développés a été fondé dans une large mesure sur un secteur agricole

³ BLANC-PAMRADE.C, politiques agricoles et initiatives locales, OROSTOM, paris 1993.

⁴ MALASSIS, agriculture et processus de développement, UNISCO, paris, 1973.

⁵ MONIERr. A, les tories économiques de la croissance agricole, ECONOMICA, paris, 1992.

⁶ Idem.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

exportateur c'est le cas pour l'Australie, le Danemark, la suède, la nouvelle Zélande et dans une large mesure pour les Etats unis et le japon (soie, thé) ;

- L'agriculture crée des emplois par l'accroissement de la productivité de travail et contribue ainsi à la réduction du taux de chômage.

2. Définition de la politique agricole

La politique agricole se définit comme étant « l'ensemble des actions de l'état dans le domaine agricole, ainsi que sur les importations et les exportations des produits alimentaires, à travers la réunion d'un ensemble d'instruments, de moyens financiers et humains pour atteindre des objectifs bien précis et bien déterminés »⁷.

En d'autre terme une politique agricole se traduit par la définition d'un résultat spécifique à la mise en œuvre d'une combinaison d'instruments pour atteindre ce résultat.

Selon RIBIER, (2008), la politique agricole est « l'ensemble de mesures réglementaires, dispositifs structurels, moyens financiers et humains interdépendants, mis en œuvre par la puissance publique pour contribuer à la progression du secteur agricole »⁸.

D'après Ndiogou Fall, ancien président du ROPPA « Une politique agricole, c'est avant tout une vision pour s'accorder sur l'idée que l'on se fait de l'agriculture. S'agit-il de promouvoir la grande agriculture industrielle ou les exploitations familiales ? Une bonne politique passe forcément par la seconde option. »⁹

Pour P. Nicholson, Via Campesina « Une politique agricole doit gérer les priorités des besoins de la société, la qualité, les modes de production, dans un cadre social et écologique »¹⁰

Une politique agricole se compose d'un ensemble de mesures d'interventions publiques qui portent sur la production agricole nationale ou sur les importations et exportations de produits agricoles. Elle se caractérise généralement par l'interdépendance et la cohérence des moyens mis en œuvre et aussi par une finalité pour répondre aux objectifs déterminés.

⁷ Blein R., Soulé B. G. « Revue et analyse des mesures engagées à court et moyen terme en réponse à la hausse des prix et produits alimentaires en Afrique de l'Ouest », étude réalisée pour FARM, 2008.

⁸ RIBIER, (2008), p11.

⁹ Grain de sel n°41-42 : « L'agriculture en quête de politiques », décembre 2007-mai 2008.

¹⁰ Idem p16.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

Les politiques agricoles concernent les actions que mènent directement l'Etat au niveau de ses structures centralisées, ou au niveau des échelons décentralisés, mais aussi les actions visant à orienter le comportement des acteurs privés.

Donc on peut définir la politique agricole comme étant : un ensemble d'objectifs et de moyens permettant à une société nationale ou multinationale géographiquement définie de gérer sa production agricole, sa société agricole et son espace rural, en négociation avec l'impératif que semble constituer désormais l'évolution marchande et la mondialisation de l'économie agricole et alimentaire.

La nécessité et l'importance de mis en œuvre de la politique se justifie d'abord par la taille du secteur agricole , qui est considéré dans la majorité des pays en développement comme le plus grand donneur d'emplois et générateur des devises étrangères ; ensuite l'importance de la mise en œuvre de la politique agricole se justifie aussi par la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles de base à savoir l'eau et les sols.

Les politiques agricoles sont caractérisées par une diversité selon les besoins et les objectifs tracés, et pour répondre aux besoins et aux attentes des producteurs en matière de sécurité et des ressources (terres agricoles, eau), des mesures adéquates d'incitation à produire et accès aux marchés de produits et d'intrants ont été prises, comme par exemple la technologie.

La politique agricole comprend trois grandes composantes :

- La politique des prix, qui, dépend pour une large part, de la politique macro-économique ;
- La politique des ressources, comprenant la politique foncière et la politique de gestion des ressources (terres, eau, forêts..) ;
- La politique d'accès, y compris aux intrants agricoles, aux marchés des produits et à la technologie. La politique d'accès contient aussi la politique financière rurale, puisque le financement est souvent une condition préalable à l'obtention des intrants et à la commercialisation des produits.¹¹

¹¹Roger D. Norton, Politiques de développement agricole, Concepts et expériences, ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, Rome, 2005

3. Instruments et objectifs de la politique agricole

a. Objectifs et finalités :

Selon DEFARCY.H(1970) : « pour être efficace, toute politique agricole aurait intérêt à viser conjointement les deux objectifs définies et rangés sous la double notion de parité et de productivité :

- Productivité : visait à obtenir continuellement un meilleur rapport entre moyens et résultat ;
- Parité : remédiant au moins partiellement aux inégalités dans la distribution des revenus et établissant une égalité des chances avec les autres secteurs »¹².

Les politiques agricoles poursuivent plusieurs finalités, qui sont souvent complémentaires à savoir :

- La stabilisation des prix et la régulation des marchés ;
- Le développement des filières agricoles ;
- La modernisation des exploitations et l'intensification de la production ;
- Soutenir le revenu des producteurs ;
- Rendre l'alimentation accessible aux populations les plus vulnérables ;
- Préserver l'utilisation durable de la terre et des autres ressources naturelles, ... etc.

b. Principes de la politique agricole :

L'identification des objectifs et des moyens de la politique, doit aussi être fondé sur un cadre stratégique par des principes directeurs des actions ; ces principes, représentent donc les conditions et les limites pour les types d'actions et les moyens à employer pour atteindre et réaliser les objectifs tracés.

- La viabilité économique : vue l'importance du secteur agricole dans le développement et la croissance économique, la stratégie ou la politique agricole doit apporter de véritables avantages économiques au secteur.
- La viabilité sociale : la stratégie doit s'inscrire dans le bute d'améliorer le bien être économique des groupes à bas revenus et des autres groupes défavorisés sinon, elle perd toutes viabilité sociale.

¹² Defarcy H, l'économie agricole, Ed SIREY, paris.

- Viabilité environnementale : l'élaboration des politiques agricoles doit s'inscrire dans le contexte de la gestion durable des ressources naturelles et permettre ainsi de remédier à la pollution de l'eau et à la dégradation du sol due aux activités agricoles, cela veut dire que la politique agricole doit être inscrite dans un contexte de développement agricole durable.

4. Elaboration d'une politique agricole

L'Etat est l'auteur principal de la politique agricole et l'agriculture constitue l'acteur principal dans la mise en œuvre de la politique.

Pour formuler une politique agricole cohérente ; les responsables politiques ou professionnels ne doivent pas se contenter seulement de l'identification des objectifs ; ils doivent également tenir compte de :

- L'environnement socio-économique, comme un milieu de réalisation et de concrétisation des objectifs, tout en prenant en considération les moyens financiers, humains et techniques nécessaires et disponibles pour sa mise en œuvre ainsi que leurs impacts sur l'environnement socioéconomique.

L'agriculteur ou l'exploitant, comme étant le premier concerné par cette politique, tout en :

- essayant d'adopter les objectifs aux opinions et aux valeurs de ces concitoyens ;
- donnant des garanties pour les nouvelles orientations.

Selon DUFUMIER.M(1986), si on veut prévoir les réponses des exploitants aux diverses composantes des politiques agricoles, il convient d'étudier les trois principes suivants ¹³:

- Les agriculteurs ont d'autant plus intérêt à spécialiser leurs activités vers la fortune de marchandises destinés à la vente quand les rapports d'échange sont justes et stables, ils peuvent avoir au contraire intérêt à produire une grande part de bien destinés à leur autoconsommation familiale lorsque les rapports d'échange sont très injustes et fluctuants.

¹³ DUFUMIER.M, les politiques agricoles, PUF , 1986.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

- Les exploitants n'ont intérêt à maximiser l'espérance mathématique de leurs productions ou de leurs revenus que lorsque les conditions de productions ne sont ni précaire ni aléatoires.
- Les producteurs ont intérêt à valoriser au mieux les ressources (terres, forces de travaille, capitale circulant...) dont ils disposent en relativement moins grand quantités, en tenant soigneusement compte des résultats qu'ils pourraient obtenir en les affectant à différents emplois alternatifs.

a. Instruments de Mise en œuvre de la politique agricole :

Il existe une large gamme d'instruments auxquels les gouvernements peuvent avoir recours pour atteindre les objectifs établis en matière agricole. Il existe plusieurs manières de les classer, nous utiliserons dans un premier temps une classification fréquemment utilisée, qui les regroupe selon leur nature.

On distingue alors¹⁴ :

- ✓ Les **transferts publics**, incluant les soutiens au prix et les soutiens au revenu, les taxes et subventions, et les politiques de stabilisation ;
- ✓ La **fourniture de biens et services**, incluant le financement et/ou la production, ainsi que les activités de médiation ;
- ✓ La **réglementation** incluant l'établissement et le contrôle de règles, normes et labels et la protection des droits de propriété au sens large.

Il existe plusieurs outils et instruments que les autorités publiques utilisent dans le processus d'intervention dans le cadre des politiques agricoles et ces outils sont différents selon les objectifs et les buts tracés, c'est-à-dire que chaque instrument convient à un domaine d'application bien défini pour réaliser un objectif bien précis aussi ; comme le montre le tableau suivant.

¹⁴ Daviron B., Faivre Dupaigre B., Ribier V., Rolland J-P., Voituriez T., Fallot A., Alpha A. « Manuel d'élaboration des politiques agricoles. Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre », Ouvrage collectif réalisé par le CIRAD, l'IRAM, SOLAGRAL et le GRET, Editions du GRET Collection Agridoc, 2004

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

Tableau (1-1) : Liste des grands types d'instruments de politique agricole

	Nature et modalités de mise en œuvre des Instruments	Domaines principalement concernés
Transferts publics	Subventions directes Bonifications de prêts Garanties de prêts Dotations et aides forfaitaires Prix minima et maxima Quotas Quotas tarifaires Taxes et impôts	-Régulation/organisation des filières et des marchés (importations, exportations, circulation des denrées, etc.) -Soutien aux revenus des agriculteurs Intensification de la production (intrants, équipements, etc.) -Préservation de l'environnement
Fourniture de biens publics et services	-Maîtrise d'œuvre directe par l'État -Maîtrise d'œuvre déléguée à une collectivité locale -Contractualisation avec une institution à but non lucratif ou une organisation professionnelle -Contractualisation avec une entreprise privée	-Recherche agricole -Conseil agricole et rural -Formation agricole Systèmes d'information -Assurance (récolte, climat...) -Protection sociale -Infrastructures rurales -Médiation entre acteurs
Réglementations	-Directives communautaires -Lois et décrets d'application -Arrêtés ministériels -Arrêtés préfectoraux -Conventions locales -Normes, labels, licences	-Normalisation et labellisation des produits Sécurité sanitaire Protection de l'environnement -Régulation des importations -Protection des droits légaux sur le foncier et les ressources naturelles (accès, prélèvement, exploitation, exclusion, aliénation)

Source : Manuel d'élaboration des politiques agricoles. Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre », Editions du GRET Collection Agridoc, 2004

II. les subventions agricoles et l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole

1. Objectifs et instruments d'intervention de l'Etat

Les moyens de l'intervention de l'état sur le secteur agricole, sont aussi divers que les instruments mise en œuvre.

L'état intervient pour plusieurs raisons d'ordre social, politique, géographique et idéologique.

a. Objectifs d'intervention :

Les interventions étatiques dans le secteur agricole sont souvent liées à des objectifs divers tel que :

- Etablir un prix juste aux consommateurs et un prix juste aux producteurs ;
- Améliorer la distribution du revenu ;
- Promouvoir l'autosuffisance, en particulier pour réduire les importations des produits alimentaire ;
- Stabiliser les prix ;
- Limiter les profits des commerçants et des intermédiaires à des niveaux justes ;
- Lutter contre la malnutrition et la pauvreté ;
- Procurer des revenus au gouvernement, en particulier grâce à des taxes sur les exportations des produits agricoles, ... etc.

b. Niveaux d'interventions :

On peut distinguer et catégoriser les interventions étatiques en se référant à leur cible : Intervention sur un produit, intervention sur un facteur de production, intervention sectorielle ou politique macro-économique.

En effet, l'Etat peut intervenir à trois niveaux :

- Au niveau de certaines productions spécifiques ou certains intrants ou facteurs de production. Ces politiques ont pour but d'induire des changements dans les prix relatifs de plusieurs produits afin de restructurer la production.
- Au niveau d'un secteur tout entier, de telles politiques comprennent entre autre la surévaluation du taux de change, les tarifs pour protéger la production industrielle par

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

rapport au secteur agricole, les taxes sur les produits agricoles et les intrants, les subventions à la consommation des produits alimentaires.

- Au niveau macro économique, ceci affecte le niveau absolu des prix, c'est le cas des actions sur le taux de change, des politiques de commerce international et des politiques fiscales.

c. Instruments d'intervention :

Pour atteindre ses objectifs, l'Etat dispose d'instruments d'intervention.

Le choix de l'instrument dépend de la politique de l'Etat, et en fonction de sa capacité d'atteindre l'objectif fixé, sa faculté de mise en œuvre, des coûts administratifs qu'il entraîne et des effets secondaires qu'il peut avoir sur le reste de l'économie.

D'une manière générale, l'Etat intervient tout en utilisant les politiques qui sont directement liées aux prix, cependant il peut utiliser des politiques non liées aux prix.

❖ **Politique de prix :** D'une manière générale, les instruments d'intervention sont :

- Les subventions : qui peuvent être accordées sous plusieurs formes. (Soit des prix à la consommation ou à la production).
- Les programmes de soutien des prix : tel que les PMG, les prix indicatifs et les paiements compensatoires.
- La fiscalité directe et indirecte : tel que les taxes, ajustement du taux de change et les actions sur le niveau générale des prix par des politiques fiscales et monétaires qui affecte le taux d'inflation.

❖ **Politiques non liées aux prix :** Ce sont des interventions dont l'objectif principal n'est pas de restructurer les prix mais de contrôler les quantités. Comme par exemple : les quotas à l'importation qui peuvent être considérées comme une alternative aux tarifs.

La différence entre cette politique et la précédente n'est pas dans le domaine d'intervention mais plutôt dans les instruments d'intervention.

En effet, les instruments d'intervention de cette politique sont :

- Les programmes de recherche publique et de vulgarisation ; de formation ... ;
- Les investissements publics ;
- L'amélioration des marchés et de l'infrastructure ;

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

- L'amélioration dans la distribution des intrants et des crédits ;
- Les quotas à l'importation ;
- L'introduction de nouvelles technologies ;
- Les politiques démographiques, ... etc.

2. Définitions du concept de subvention agricole

La subvention est une contribution financiers de l'Etat pour les agriculteurs et les producteurs , elle peut provenir de l'Etat directement ou à travers les collectivités territoriales et les administrations publiques à l'intérieur des pays ; elle peut prendre plusieurs formes , soit des transferts directes (crédit , aides) , soit des allègements fiscaux (suppression ou réduction d'impôts...)....., comme le confirme l'accord « SMC »du Tokyo round qui considère la subvention comme étant « une contribution financière faite par les pouvoirs publics du ressort territorial d'un membre, ou sur instruction de ceux-ci »¹⁵.

Ce même rapport explique qu'une contribution financière de l'Etat n'est pas une subvention tant qu'elle ne confère pas un avantage. Ce dernier devient certain et son évaluation est facile quand il s'agit d'une aide financière directe. Mais, la question de l'avantage devient plus complexe dans certains cas (par exemple, comment et dans quelle circonstance un prêt, une participation au capital social ou l'achat d'un bien par les pouvoirs publics confèrent-ils un avantage ?). Cette condition que la subvention doit avoir un avantage, n'est que partiellement abordée par l'accord SMC. Même les participants aux négociations du cycle de l'Uruguay « n'ont pas pus s'entendre sur le point de savoir s'il faut déterminer l'existence d'un avantage par rapport à un critère commerciale ou par rapport aux coûts encourus par les pouvoirs publics qui accordent la subvention »¹⁶.

Les subventions sont scindées en trois types :

- Les subventions d'équipement, pour l'acquisition d'une immobilisation ;
- Les subventions d'exploitation, son des subventions dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de faire face à certaines charges d'exploitation ;

¹⁵ OMC, Rapport sur le commerce mondiale, l'accord sur les mesures compensatoires « SMC » du Tokyo round, 2006

¹⁶ OMC, 2006, idem

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

- Les subventions d'équilibre, versées aux entreprises publiques affectées par des conditions d'exploitation déficitaires¹⁷.

La subvention, donc ; est une dépense publique qui ne doit pas être confondu avec le soutien qui « est un concept plus large que la subvention » et qui n'est pas toujours une dépense publique ; comme les droits de douanes par exemple, sont une recette pour le pays importateur et une mesure de soutien pour les producteurs de ce pays.

La subvention agricole peut être directement ou indirectement liée à la production, à l'utilisation d'intrants, à la commercialisation ou à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales. Elles garantissent alors, des revenus aux producteurs, des prix aux consommateurs ou plus globalement une sécurité alimentaire.

3. Les objectifs stratégiques de la politique de subvention agricole

La politique de subvention agricole est l'un des mécanismes utilisés dans le cadre des politiques agricoles qui visent à développer et à promouvoir le secteur agricole, à travers l'encouragement de l'investissement et l'attribution des aides pour les jeunes producteurs ; pour atteindre un ensemble d'objectifs à savoir :

- Le développement du secteur agricole : l'investissement dans l'agriculture c'est assumer des risques divers ; liés à plusieurs facteurs : facteurs naturelles (les conditions climatiques défavorables..), facteurs économiques (les prix incertains sur le marché ; besoins de financement...) c'est pour cette raison que l'action de l'Etat à travers les subventions est indispensable pour accompagner et encourager les agriculteurs à investir plus pour relancer la production agricole et développer le secteur.
- Assurer la sécurité alimentaire : la problématique de la sécurité alimentaire et l'une des préoccupations majeure de tous les pays, surtout les pays en développement, pour cela, la politique de subvention de l'agriculture est l'une des stratégies adoptée dans la majorité des pays pour augmenter la production et la productivité du secteur agricole, pour atteindre un degré suffisamment acceptable d'autosuffisance et réduire ainsi la dépendance envers les marchés internationaux dans certains pays , et garder la sécurité alimentaire déjà atteinte dans d'autres pays.

¹⁷ OMC, 2006, ibid.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

- Permettre une meilleure utilisation des ressources naturelles et des potentialités agricoles: dans certain pays les aides et les subventions de l'Etat dans le secteur agricole visent à la préservation de la biodiversité et l'utilisation rationnelle des ressources disponibles (sol, eau...).
- Réalisation des excédents de production et augmentation des exportations : le but de toute politique agricole est d'augmenter la production pour l'exportation, pour cela les subventions de l'Etat jouent un rôle très important dans l'amélioration des capacités concurrentielles des producteurs, ce qui va permettre à l'Etat de se procurer des devises étrangères.
- Et enfin diminuer le taux de chômage et assurer un développement sociale dans les zones rurales : vu l'importance du secteur agricole en matière d'offre d'emploi dans la majorité des pays en développement, les autorités concernées dans ces pays soutiennent beaucoup l'agriculture pour améliorer les conditions de vie des populations dans les régions rurales et les plus défavorisés pour les inciter et les encouragés à exploiter ces espaces, et réaliser un équilibre territorial.

4. Exemple de soutien de l'état a l'agriculture dans les pays développés

a. Cas des pays de l'OCDE ¹⁸:

L'agriculture est un domaine qui bénéficie d'importantes aides et soutiens dans la majorité des pays de l'OCDE. Ces aides et soutiens se gèrent sous différents angles et dispositifs :

- Le soutien des prix ;
- Les obstacles aux échanges ;
- Les restrictions quantitatives à la production ;
- Les subventions aux intrants ;
- Les paiements budgétaires directs.

Le soutien global à l'agriculture de l'ensemble des pays, mesuré d'après l'estimation de soutien total(EST) calculer par l'OCDE est de 356 milliard de dollars soit 1.4% du PIB de ces pays en ,1999 ; en 2000 l'EST¹⁹ est de 327 milliards de dollars.

¹⁸ www.fao.org/documents/show-cdr.asp?url-fildocrep/003/*9800f/*9800f13htm

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

Le soutien à l'agriculture dans les pays de l'OCDE devient une pratique ordinaire et courante malgré les pressions et les réclamations de l'OMC sur la nécessité de libéralisation du secteur agricole.

Le niveau de soutien de l'agriculture dans ces pays diffèrent d'une part selon les produits : on trouve le riz et le sucre qui occupent une part importantes et d'autre part selon les pays où les pourcentages de l'EST sont compris entre moins de 01% en Nouvelle Zélande et plus de 60% dans d'autres pays.

❖ Soutien des prix du marché :

Le paiement direct c'est le transfert direct des revenus pour les agriculteurs. Les ministres des pays de l'OCDE ont fait valoir que l'aide aux exploitants agricoles devrait être accordé sous forme de paiement directe au revenu et non plus dans le cadre de mesure liées à la production. Les paiements directs s'avèrent être particulièrement bien adaptés pour répondre aux besoins des exploitants à faible revenus ainsi que pour ceux installés dans des zones défavorisées. Ils sont plus transparents que le soutien des prix du marché, c'est dans ce contexte qu'au Canada les exploitations agricoles ont bénéficié d'une indemnisation destinée à compenser la suppression de la subvention verser pour le transport des grains. Par ailleurs, l'Autriche et la Finlande ont accordées aux exploitants agricoles des paiements compensatoires dégressifs et temporaires pour les dédommager de la baisse des prix induites par l'adhésion à l'union européenne.

❖ Mesures de maîtrise de l'offre :

L'une des premières mesures utilisées par de nombreux pays de l'OCDE pour réduire les excédents liés au soutien des prix du marché a été d'imposer des restructurations quantitatives à la production, puis de réduire progressivement les volumes autorisés.

b. Cas des pays de l'union européenne ²⁰:

Le soutien et la subvention de l'agriculture dans l'union européenne a pris une autre forme qui consiste sur, le large recours aux paiements directes en réduisant les le soutien des

¹⁹ Estimation du soutien total donné, l'équivalent monétaire annuel de tous les transferts bruts dus à des mesures de soutien au secteur agricole. Il inclut les transferts aux producteurs et le coût des services généraux fournis à l'agriculture

²⁰ <http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/pac4>

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

prix du marché, selon la réforme de la politique agricole commune adoptée le 26-03-1999. En outre, cette réforme vient approfondir l'ancienne réforme de 1992, en faisant poursuivre le rapprochement des prix communautaires avec ceux du marché mondiale, tout en compensant la baisse et la différence par des aides directes au revenu. Cette nouvelle PAC, s'articule donc autour des principes suivants :

- Une baisse progressive entre 2000 et 2006 des prix d'intervention (20% pour la viande bovine, 15% pour les céréales et les produits laitiers) ;
- Création d'aides compensatoires directes versées aux producteurs, notamment pour ceux qui pratiquent des modes de productions extensives ;
- L'obligation de respecter par les Etats membres, pour l'attribution des aides, certaines exigences environnementales ;
- Accorder pour certains secteurs des paiements supplémentaires, dans la limite des enveloppes nationales attribuées au niveau communautaire.

Pour le développement rural, il s'appuie sur la multifonctionnalité de l'agriculture et la création de nouvelles sources de revenu en milieu rural.

❖ Les nouveaux dispositifs pour le soutien de certains produits :

Pour les céréales : La nouvelle PAC prévoit une baisse du prix d'intervention des céréales de 15%, repartie pour une première période en :

- 7.5% au premier juillet 2000, soit 110.25 euros /tonnes ;
- 7.5% au premier juillet 2001, soit 101.31 euros/tonnes ;

La baisse des prix d'intervention est compensée à 50% par une aide à la surface dont les principes sont :

- Les paiements à la surface sont fixés à l'hectare et régionalisés ;
- Ils restent subordonnés à un gel obligatoire d'une partie des terres arables compensée financièrement ;
- Les primes de gel obligatoire fixées à 10% pour les céréales, les terres en jachère et l'herbe d'ensilage, la baisse des prix d'intervention sera de 63.00 euros/tonnes.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

Pour le lait : le secteur laitier repose sur les mêmes principes qui régissent les grandes cultures et la viande bovine : baisse des prix d'intervention en les substituant partiellement par des aides directes.

en 2005, l'application des nouvelles réformes de l'OMC sur le lait et les produits laitiers sont traduit par :

- Une baisse progressive des prix d'intervention de 15% pour le beurre, le lait écrémé et le lait en poudre ;
- La baisse compensée par le versement d'une prime de base pour les produits laitiers. (7.5 euros/ tonnes pour 2005 et 11.49euros/tonnes en 2006) ; cette prime de base est complétée par d'autres paiements supplémentaires aux producteurs, soit par un supplément à la prime de base ou paiement à la surface. Le total prime de base plus paiement supplémentaire est fixé à 13.9euros/tonnes pour 2005 et de 27.8euros/tonnes pour 2006.

III. définition de la notion de sécurité alimentaire

1. Définitions du concept de la sécurité alimentaire

La définition du concept de « sécurité alimentaire », qui est la plus communément acceptée aujourd'hui, est celle qui a été définie lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, à savoir : «La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »

B. BENHAMOUDA²¹, directeur générale de l'institut national d'études de stratégie globale INESG, affirma en 1989 lors du colloque sur la dépendance alimentaire :

« Que la question de la dépendance alimentaire se pose avec acuité dans un certain nombre de pays de tiers-monde. Même si l'indépendance politique a été obtenue, par la plupart des pays colonisés, la liberté de décision politique et économique, la préservation de la souveraineté nationale ne peuvent exister sans une indépendance alimentaire. »

²¹ Dr BENHAMOUDA « la dépendance alimentaire », revue INESG 1989, cité in said chikh, la sécurité alimentaire de l'Algérie dans le contexte d'un développement durable et de la mondialisation : approche filière, thèse doctorat, faculté des sciences économiques Alger, juin 2004. P8

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

De son côté, et dans le même cadre, S.BEDRANI²² apporta la clarification nécessaire à ce concept, en précisant que « la sécurité alimentaire participe à la sécurité globale, en constitue l'un des principaux piliers,....., on peut dire que la sécurité alimentaire est atteinte quand elle assure à tous moments la disponibilité de quantités de biens alimentaires suffisantes pour la nourriture minimale de toutes les couches de la population. »

Quand à A. BENACHENOU²³, en parlant de dépendance alimentaire, il distingue trois options stratégiques possibles face à cette situation :

- La première option : la stratégie d'essence ricardienne, « un pays abandonne progressivement sa production agricole et alimentaire au profit d'une spécialisation industrielle », cette stratégie est relativement impraticable, du fait qu'elle déstabilise une entité sociale, qui est la paysannerie, qui joue un rôle important dans le corps social, sans lui offrir d'autres alternatives.
- La seconde option : appelée la stratégie sécuritaire qui se fonde sur la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire du pays, et qu'elle doit être garantie, coûte que coûte, par la production interne. Cette stratégie peut, conduire à deux effets pervers : le premier est celui de déplacement de la dépendance alimentaire des produits agricoles à des produits d'amont (machine, intrants...) et la seconde, est l'importation de modèle technologique qui risquent de ne pas être opérationnels dans le pays.
- La troisième option : est celle de la stratégie productiviste est située à mi- parcours entre les deux premières, et elle favorise la spécialisation internationale, et la réalisation d'un système productif interne basé sur l'agriculture. Cette dernière stratégie est la plus concrète.

Assurer la sécurité alimentaire c'est assurer en tout temps un approvisionnement alimentaire suffisant pour tous les individus.

La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions ou "piliers" :

- L'accès : qui est la capacité de produire sa propre alimentation et donc de disposer des moyens de le faire, ou capacité d'acheter sa nourriture et donc de disposer d'un pouvoir d'achat suffisant pour le faire;

²² S.BEDRANI « la dépendance alimentaire », revue INESG 1989 cité par Said Chih p8

²³ A. BENACHENOU « la dépendance alimentaire », revue INESG 1989, cité par Said Chikh, idem.p8

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

- La disponibilité : qui consiste à avoir des quantités suffisantes d'aliments, qu'ils proviennent de la production intérieure, de stocks, d'importations ou d'aides;
- La qualité : des aliments et des régimes alimentaires du point de vue nutritionnel, sanitaire, mais aussi sociaux-culturels;
- La stabilité : des capacités d'accès et donc des prix et du pouvoir d'achat, des disponibilités et de la qualité des aliments et des régimes alimentaires.

2. historique évolutions du concept de sécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire est loin d'être unique et universel. Depuis son apparition dans les années 1970, il a en effet fortement évolué ; à tel point que plus de 30 définitions ont pu être repérées entre 1975 et 1991, ce qui montre la diversité des approches. Il a évolué semble-t-il de considérations très économiques et quantitatives vers des considérations plus humanistes et qualitatives.

a. la sécurité alimentaire comme concept macroéconomique et quantitatif

L'inquiétude envers les famines et la malnutrition, suite à la crise alimentaire mondiale de 1973/1974 qui une préoccupation politique séculaire, le concept de sécurité alimentaire fait apparaître au cours de Sommet mondial de l'alimentation de 1975.

L'apparition de ce concept donc , a pris une dimension macroéconomique et quantitative , du fait de la situation qui caractérisé cette période d'où, les préoccupations était l'approvisionnement alimentaire ; et la disponibilité de l'alimentation en quantité suffisante , dans ce contexte donc, la première définition qui a été donnée s'articulait essentiellement autour des notions de disponibilité quantitative et d'accès au niveau national, ces dernières étant entendues comme la recherche du bon équilibre entre l'offre et la demande. La sécurité alimentaire est alors définie comme la : « Capacité de tout temps d'approvisionner la monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix ». (Sommet mondial de l'alimentation, 1974)

b. la sécurité alimentaire comme notion microéconomique et qualitative

Suite aux nombreuses études et réflexions sur la pauvreté réalisées par la FAO et d'autre penseurs en terme d'accée a l'alimentation au niveau familiale et individuelle, le concept de sécurité alimentaire s'est passé d'une dimension macroéconomique basé sur une préoccupation en termes de suffisance/insuffisance de l'offre a une dimension microéconomique basé sur une préoccupation en termes de satisfaction de la demande, à

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

l'échelle familiale, avec la prise en compte des mécanismes d'accès aux ressources alimentaires et la capacité des plus démunis à se nourrir .

Le concept de sécurité alimentaire s'est alors enrichi pour être défini comme suit : « La capacité d'assurer que le système alimentaire fournit à toute la population un approvisionnement alimentaire adéquat sur le long terme ». ²⁴

Au bout des dernières évolutions du concept. La sécurité alimentaire est alors passée d'une dimension purement quantitative à une satisfaction qui est également qualitative : la sécurité alimentaire est considérée comme assurée si sont garantie, au même titre que les quantités, l'équilibre nutritionnel de la ration alimentaire (protéines, lipides et glucides), l'apport en micronutriments, et les qualités sanitaires et hygiéniques des aliments.

c. Vers la définition d'un droit inaliénable fondé sur le concept de sécurité alimentaire

L'évolution récente du concept de sécurité alimentaire vers une notion aussi bien qualitative que quantitative, a ouvert la voie à une réflexion en termes éthiques et de droits de l'homme : aujourd'hui entendu comme une condition nécessaire du développement équilibré et harmonieux de la personne humaine, l'accès à une nourriture complète et adéquate est, comme tel, de plus en plus considérée comme un droit inaliénable et universel.

Cette approche en termes juridiques ouvre des perspectives nouvelles, dans la mesure où l'article 56 de la Charte des Nations unies stipule qu'il est de l'obligation des Etats de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application pleine et entière des droits de l'homme.

Cet impératif ne signifie pas uniquement de s'abstenir de prendre des mesures contraires aux droits de l'homme mais il impose également d'adopter une démarche proactive pour les défendre.

Avec cette approche en termes de droits et de devoirs, le concept de sécurité alimentaire pourrait bien devenir le socle d'une réflexion à l'aune de laquelle les politiques publiques nationales et internationales pourraient être évaluées. Plusieurs initiatives ont été envisagées en ce sens, et c'est notamment l'approche adoptée pour évaluer la pertinence du cycle de

²⁴Staatz, J.M., D'Agostino V. C. et Sundberg, S., Measuring food security in Africa : conceptual, empirical and policy issues », American Journal of Agricultural economics, December, 1990.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

Doha. Son dernier rapport, présenté le 9 mars 2009 devant la dixième session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme, examine en effet la question de la libéralisation du commerce en agriculture dans la perspective du droit humain à une alimentation adéquate, tel qu'il est reconnu par les textes officiels.

3. Définition de l'autosuffisance alimentaire et la souveraineté alimentaire

La sécurité alimentaire a une dimension plutôt technique. De ce fait elle se distingue des notions d'autosuffisance alimentaire, de souveraineté alimentaire et de droit à l'alimentation qui apportent des dimensions plus politiques ou juridiques. La sécurité alimentaire intègre, dans le "pilier qualité", la sûreté alimentaire ou encore la sécurité sanitaire des aliments, qui a trait à l'hygiène et à l'innocuité des aliments, ainsi qu'au maintien de leur salubrité.

a. Définition de l'autosuffisance alimentaire :

L'autosuffisance alimentaire se définit comme étant la capacité de satisfaire tous les besoins alimentaires d'une population par la seule production nationale.

Il ya deux différences fondamentalement entre les deux concepts de sécurité alimentaire et autosuffisance alimentaire :

- La sécurité alimentaire est un concept plus vaste que l'autosuffisance, dans la mesure où elle inclut la possibilité de jouer sur les capacités d'importation d'un pays et non pas seulement sur la production nationale;
- D'autre part, ils n'ont pas la même finalité : tandis que l'unique objectif de la sécurité alimentaire est de satisfaire, dans les meilleures conditions de production possibles, l'ensemble des besoins alimentaires de la population, l'autosuffisance alimentaire place sur un plan au moins équivalent la recherche d'indépendance politique, ce qui tend à conférer à ce dernier une signification plus politique. Ce deuxième point est ce qui fonde la principale différence entre les deux concepts.

b. La souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est un concept développé et présenté pour la première fois, lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996.

Chapitre 1 : politiques agricoles, subventions agricoles et sécurité alimentaire : cadre théorique et conceptuel

Il est présenté comme un « droit [international] des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers »²⁵.

Le concept de la souveraineté alimentaire prévoit par ailleurs :

- le droit d'accès des producteurs aux moyens de production (terre, eau, intrants agricoles, finance) et implique une répartition équitable des moyens de production entre les producteurs;
- la possibilité de réglementer voire de protéger la production et le commerce, notamment dans des filières sensibles, afin qu'ils répondent au mieux aux exigences de développement des pays et qu'ils respectent l'environnement naturel ;
- le droit à une alimentation de qualité, culturellement appropriée et priorisant les productions locales.

Le concept de la souveraineté alimentaire dépasse celui de la sécurité alimentaire en incluant non seulement le principe de liberté et d'autonomie des Etats de définir leurs propres politiques, mais en comprenant aussi la provenance des produits permettant la sécurité alimentaire. Ainsi le concept de la souveraineté alimentaire permet de défendre le droit de favoriser et de soutenir l'agriculture familiale durable, de préserver les ressources naturelles, la santé des consommateurs, la biodiversité, l'emploi agricole en nombre suffisant et dignement rémunéré.

²⁵ Direction de la coopération au développement, agriculture et développement, Luxembourg, 2009 (<http://cooperation.mae.lu>)

Conclusion :

Dans ce chapitre nous avons cherché à préciser le cadre conceptuel relevant de la définition des concepts et de notions : de la politique agricole, les subventions agricoles et la sécurité alimentaire qui font la base investis au cours de notre recherche.

Dans le chapitre suivant, nous allons procéder en premier lieu a la présentation des politiques agricoles depuis l'indépendance et en deuxième lieu en va aborder a la présentation de la politique de subvention agricole adopté depuis la mise en œuvre du PNDA en 2000 à nos jours, tout en précisant les différents programmes de soutien de l'agriculture en Algérie.

Chapitre II

Evolution de la politique de subvention
agricole depuis 2000

Introduction du chapitre2

La situation de déficit alimentaire chronique , et la détérioration de la production agricole nationale qui reflète l'échec totale de toutes les politiques et les réformes du secteur agricole menées depuis l'indépendance ont conduit à l'apparition , depuis le début des années 2000 de deux principaux programmes à savoir le PNDA et la politique du renouveau agricole et rural qui concrétisent le retour de l'Etat en agriculture après une décennie d'absence justifier par une situation politique, sécuritaire et économique très difficile .

Le contenu des dites programmes montrent que la question de la sécurité alimentaire et le développement agricole sont des préoccupations majeures de l'Etat, du fait des sommes colossale injectés dans ce secteur dit stratégique et vital.

En effet, un ensemble de mesures de subvention et de soutien sont mis en place dont la finalité est le développement et la modernisation des exploitations agricoles ; l'augmentation de la production et de la productivité du secteur agricole et enfin réduire la dépendance extérieure et assuré une sécurité alimentaire durable.

Ce chapitre donc, expose les différentes mesures, dispositifs et instruments de subventions de l'agriculture en Algérie depuis la mise en place du PNDA à nos jours, après la présentation des différentes réformes et politiques agricoles adoptées depuis l'indépendance.

I. Aperçu sur l'évolution des politiques agricoles depuis l'indépendance

L'évolution de l'agriculture Algérienne s'articulait depuis l'indépendance et jusqu'aux années quatre-vingt dix autour de deux éléments fondamentaux qui sont les structures agricoles et la planification.

1. L'autogestion (1963)

L'autogestion a été instaurée dès le départ des colons mais elle ne fut institutionnalisée qu'en 1963 par les « Décrets de Mars 1963 » :

- Le Décret du 18 mars 1963 stipule que le droit des propriétés déclarées vacantes tombe en déshérence (absence d'héritiers pour recueillir une succession); il n'est attribué à personne ;
- Le Décret du 22 mars 1963 organise la gestion des exploitations agricoles vacantes ;
- Le Décret du 28 mars 1963 porte sur la répartition des revenus des domaines autogérés.

Les aides de l'Etat au secteur agricole durant la période 1966 (année de l'adoption de la stratégie algérienne de développement) à la fin des années quatre vingt (période de commencement des grandes réformes) passent surtout par :

- La prise en charge par le trésor des déficits des exploitations agricoles « autogérées » et des CAPCS qui sont de plusieurs milliards ;
- L'exonération fiscale systématique des agriculteurs ;
- Le maintien d'un taux de change du dinar extrêmement favorable qui permet l'achat à un prix bas des intrants et des équipements agricoles importés.

Les objectifs de cette politique étaient toujours les mêmes à savoir :

- Le développement de la production et de l'économie en général ;
- Stimuler la croissance de l'économie national et notamment dans les secteurs de production¹.

Le secteur autogéré a été organisé sur environ 3 millions d'hectares d'anciennes terres coloniales distribuées à environ 2 200 exploitations publiques².

Parmi ces terres, près de 250 000 ha seront distribuées en 1966 aux anciens combattants pour la création de quelques 350 Coopératives agricoles des anciens Moudjahiddines (CAAM) et fournissaient 75% de la production agricole brute.

¹ SALHI S, Le financement du secteur agricole par l'Etat et impact sur les revenus et emploi étude de cas sur la wilaya de Boumerdès. Thèse de magistère, INA, EL HARRACH, 2004.

² BESSAOUD O, L'agriculture Algérienne : des révolutions agraires aux réformes libérales (1963 2002). Du Maghreb au Proche Orient : les défis de agriculture, CIHEAM-IAMM, 2002, p 73.

Le secteur privé fournit le reste avec plus de 600 000 exploitations. Les domaines autogérés étaient placés sous la tutelle de l'Office National de la Réforme agraire (ONRA). Ce dernier définissait les plans de production annuels, les plans de financement, de commercialisation et fixait les prix des produits. C'est ainsi que le concept d'autogestion s'est vu vider de son contenu.

La situation des domaines autogérés s'est dégradée au fil des années, et ceci est essentiellement dû³ :

- au manque du personnel qualifié au niveau des exploitations;
- à la fermeture du marché français aux produits algériens;
- au non renouvellement du capital durant cette période.

Contrairement au secteur public, le secteur privé n'a bénéficié d'aucune aide significative de la part de l'Etat ; au contraire, il a été marginalisé et perçu comme retardataire du processus de développement économique et social d'une part, et caractérisé par une forte inégalité dans la distribution qualitative et quantitative des terres, contraire à l'option socialiste choisie par l'Algérie d'autre part⁴.

C'est ce qui va justifier l'intervention de l'Etat pour supprimer ces inégalités par l'abolition des grandes propriétés foncières à travers une nouvelle réforme agraire : La révolution agraire.

2. La révolution agraire 1971

Le lancement de la révolution agraire coïncidait avec le premier plan quadriennal (1970-1973) qui donnait à l'industrie le rôle de moderniser l'agriculture en impulsant des changements techniques.

A la veille de la révolution agraire, un peu moins de 2 % des propriétaires fonciers (disposant de plus de 100 ha) concentraient près du quart des terres agricoles (23 %) alors que les deux tiers (69 %), exploitant des surfaces de moins de 10 ha, se partageaient à peine 18,7 % des terres⁵.

³ SALAH BEY A, Analyse de la production animale à travers les différents plans de développement. Thèse Ing. INA, Alger, 1988.

⁴ BACIL, Les réformes agraires en Algérie. Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb. Options méditerranéennes, vol 36, CIHEAM-IAMM, 1999, p285.

⁵ Bessaoud, opcit p 85

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

L'ordonnance n° 71-73 du 8 novembre 1971 portant Révolution agraire intervenait pour réparer ces inégalités avec comme premier article : La terre à ceux qui la travaillent. Seuls ceux qui la cultivent et la mettent en valeur ont des droits sur elle⁶.

L'objectif principal de la révolution agraire était de répartir la terre au profit des paysans sans terre ou à des petits paysans insuffisamment pourvus. Pour cela, un Fond national de la révolution agraire (FNRA) a vu le jour.

La nationalisation au profit du FNRA a touché deux ensembles fonciers :

- Les biens à caractère agricole des collectivités publiques : communes, wilaya, domaines privés de l'Etat, terres de statut collectif (archs) et biens des fondations religieuses (habous) ;
- Les biens des propriétaires qui n'exploitent pas directement et personnellement leurs terres et ceux dont les superficies excédaient un plafond déterminé.

La révolution agraire inscrivait aussi dans ses objectifs⁷ :

- Une transformation des rapports sociaux par la mise en place de nouvelles formes de gestion et la création de villages socialistes ;
- Une organisation des services liés à la production grâce, notamment, à une politique de commercialisation et à des prix assurant une rémunération adéquate du travail ;
- La modernisation des méthodes et techniques de production grâce à de nouveaux modes de gestion reposant sur une participation effective des travailleurs et la lutte contre le morcellement, La conservation et l'extension du patrimoine forestier, L'amélioration et la préservation des ressources en eau destinées à l'utilisation agricole en particulier dans les zones pastorales où elles sont une condition sine qua non au succès de la politique pastorale et à la mise en valeur de nouvelles terres dans la steppe ;
- Réserver les revenus de l'agriculture à l'amélioration des conditions de vie des masses paysannes et au progrès de l'agriculture, sanctionner le mauvais usage de la terre, assurer l'avenir des petits paysans, les protéger contre la spéculation et leur permettre de s'organiser pour accéder aux techniques modernes et réaliser les investissements ;

La révolution agraire allait se faire en phases successives afin de garantir au maximum sa réussite :

- La première phase, lancée le 1er janvier 1972 avait pour but de constituer à partir des terres domaniales des habous et des terres des autres collectivités locales le FNRA.

⁶ Journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire 1971 (JORADP, 1971)

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

Cette phase s'est déroulée sans problèmes majeurs : 1 446 390 ha ont été versés au FNRA dont 42% ont été attribués dès la 1ère année.

- La deuxième phase, lancée le 17 juin 1973 avait pour objectif la nationalisation des terres des absentéistes et la limitation des grandes propriétés foncières. Cette phase rencontra une forte résistance de la part de la bourgeoisie foncière ce qui se traduira par la récupération d'à peine 9 % des terres privées concernées par la nationalisation.
- La troisième phase qui devait concerner l'aménagement de la steppe et la limitation du cheptel dans cette zone n'a pu être réellement lancée. Ceci est dû à la forte opposition qu'elle a rencontrée de la part des gros éleveurs et à la grande mobilité du cheptel.

Les objectifs escomptés par cette réforme ne furent pas atteints, ce qui s'est traduit par une faible production, une productivité médiocre et un désistement d'attributaires significatif. Néanmoins, elle a eu un impact décisif, à la fois sur l'amélioration des niveaux de vie des populations paysannes et sur l'équipement socioculturel du monde rural. En effet, les campagnes ont bénéficié au cours de cette période d'importants programmes d'investissement dans l'habitat rural, l'enseignement, l'électrification ...etc.

A partir de 1980 (Tableau 2-1), les subventions ont concerné les biens de consommation alimentaires ainsi que la production. Les subventions se réalisaient à travers le fonds de compensation des prix.

Pour les biens de consommation, l'intervention s'est caractérisée par la mise en place d'un système de prix, où les prix de vente aux consommateurs étaient fixés bas par l'Etat et ce, pour une large gamme de produits afin que la population puisse y accéder. La différence entre le prix de vente et les coûts de revient étaient prise en charge par le FCP (Fond de compensation des prix).

Tableau (2-1): Evolution des dépenses du Fond de compensation des prix FCP⁸

Années	10 ⁶ DA	10 ⁶ \$ U.S
1980	2334	614

Source : Loi de finance, de Bessaoud, 1994

⁸BESSAOU O, L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992). Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée. Options méditerranéennes, série B. Etudes et recherches, n° 8, CIHEAM-IAMM, 1994, pp 89-103.

3. La restructuration du secteur public (1981)

Cette réforme concernait essentiellement le secteur autogéré. Elle visait une restructuration foncière des exploitations à travers une réduction des superficies. Les nouvelles entités ainsi formées sont appelées domaines agricoles socialistes (DAS).

Les objectifs de cette restructuration étaient définis dans l'instruction présidentielle n°14 du 17 mars 1981 à savoir :

- Assainissement et autonomie de gestion des exploitations agricoles autogérées et des CAAM, Remembrement de ces exploitations, Mise en valeur des ressources agricoles du secteur public, Aménagement du milieu rural du secteur socialiste ;
- Ainsi, les 1 994 domaines autogérés seront éclatés en 3 200 DAS (la taille moyenne va passer de plus de 1000 ha à 350 ha⁹). Ces derniers seront orientés vers les spéculations suivantes :
 - ✓ Type 1 : Exploitations à dominance maraîchère ;
 - ✓ Type 2 : Exploitations à dominance polyvalentes ou élevage ;
 - ✓ Type 3 : Exploitations à dominance arboricole ou viticole ;
 - ✓ Type 4 : Exploitations à dominance céréalière.

Afin de parvenir à la mise en valeur optimale de chaque partie de l'espace agricole par l'établissement d'unités de production viables économiquement et dont l'organisation et la gestion s'intègrent au mieux dans les mécanismes coopératifs, l'encadrement des DAS

a été renforcé en personnel technique (ingénieurs et techniciens) et des programmes d'investissement sont mis en œuvre.

Parallèlement à la restructuration du secteur socialiste, l'année 1983 a vu la promulgation de la loi portant accession à la propriété foncière (zones sahariennes et steppiques).

Cependant, alors que la restructuration des domaines publics commençait à porter ses fruits [BESSAOU (2002), les DAS ont enregistré au cours de la campagne 1986-1987 un solde positif de leur compte d'exploitation pour la première fois depuis leur création], une nouvelle réforme du secteur public agricole est imposée en 1987.

Les dépenses octroyées durant cette période sont présentées dans le tableau (2-2).

⁹ BACI, 1999. P289

Tableau (2-2) : Évolution des dépenses du FCP de 1981 à 1986¹⁰

Années	10 ⁶ DA	10 ⁶ \$ U.S
1981	2224	517
1982	4294	933
1983	2202	459
1984	2202	440
1985	2202	440
1986	2202	469

Source : loi des finances, de besaoud, 1994

4. La réorganisation du secteur agricole (1987)

Cette réforme fut lancée sur la base d'une simple circulaire interministérielle en août 1987 qui prendra la forme d'un projet de loi voté en décembre 1987 (Loi 87/19). Elle s'articulait autour de trois axes principaux¹¹ :

- redéfinition et renforcement des droits et obligations des collectifs des producteurs;
- redimensionnement des exploitations et des collectifs des travailleurs en vue de faciliter la gestion;
- réorganisation de l'environnement en vue d'éliminer certaines entraves et d'améliorer les performances au sein de l'agriculture.

Les domaines agricoles socialistes (DAS), créés au début des années 80, sont ainsi dissous à leur tour et leur capital d'exploitations est cédé en pleine propriété à des exploitations agricoles collectives (EAC) et à des exploitations agricoles individuelles (EAI).

D'après BESSAOUD (2002), 29 556 EAC, 22 206 EAI et 165 fermes pilotes ont vu le jour suite à cette réforme¹². Elle institue un droit individuel d'exploitation et la loi

¹⁰ BESSAOUD, 1994, ibid

¹¹ BACI, ibid p289

¹² BESSAOUD ibid,

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

d'orientation foncière qui intéresse les terres privées annule la loi de réforme agraire de 1971 et restitue les terres expropriées à leurs anciens propriétaires¹³.

La précipitation avec laquelle a été réalisée cette réorganisation a engendré de nombreux problèmes. Ainsi, plusieurs entreprises créées étaient dépourvues de tout équipement agricole, et d'autres débutaient avec un endettement hérité des DAS dont elles sont issues. Cette situation a aboutit :

- aux partages des quotes-parts attribuées collectivement;
- à l'association des exploitants avec des apporteurs de capitaux;
- à la vente du matériel agricole et des droits d'exploitation;
- enfin, à la déshérence des terres attribuées.

Ainsi, d'après BEDRANI (1989) l'attribution des terres à la faveur de la loi 87/19, s'apparentait à un cadeau empoisonné, les attributaires ont reçu un matériel obsolète, étaient analphabètes dans leur majorité et se sont heurtés à un manque d'encadrement¹⁴.

Dans le tableau 3, on constate que dès 1988, les montants du fond de compensation sont portés à des niveaux qui pèsent très fortement sur les ressources budgétaires de l'Etat.

Tableau (2-3) : Évolution des dépenses du FCP¹⁵

Années	10 ⁶ DA	10 ⁶ \$ U.S
1987	100	208
1988	4000	677
1989	140000	1840

Source : loi des finances de Bessaoud, 1994

Quant à la production, la politique agricole visait explicitement l'accroissement de celle-ci par une intensification des cultures en vue d'augmenter les rendements. Pour ce faire, des moyens importants ont été mis à la disposition des agriculteurs afin de les orienter vers

¹³AÏT AMARA H, La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale. Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb. Options méditerranéennes, vol. 36, CIHEAM-IAMM, 1999, pp 127-137.

¹⁴BEDRANI S., Bilan et perspectives de l'agriculture Algériennes. In l'Algérie et la modernité, (sous la direction de Ali El Kenz) série des livres du CODESRIA – DAKAR (Sénégal), 1989.

¹⁵ (BESSAOUD, 1994.) ibid

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

l'utilisation d'engrais chimiques, de produits phytosanitaires, de semences sélectionnées ainsi que les machines agricoles.

«L'intervention à la production, s'est caractérisée par une subvention aux intrants et machines agricoles qui étaient cédés aux agriculteurs à un prix inférieur à leur prix d'acquisition sur le marché interne et dont la différence était prise en charge par le FCP »¹⁶.

Tableau (2-4): Évolution des subventions aux intrants et matériels agricoles (BEDRANI et al, 1997) . (Unité : 10⁶ DA)

Années	Intrants	Matériel agricole	Total DA courant
1983	241,2	353,7	594,9
1984	866	544	1410
1985	811	192,7	1004
1986	526	100.8	626.8
1987	729,6	0	729,6
1988	104,8	0	104,8
1989	562.2	0	562,2

Source : loi des finances, de Bessaoud, 1994

Comme le montre le tableau (1-4), la subvention des intrants a été un facteur qui a encouragé les exploitations agricoles à accroître les consommations d'intrants.

Par contre, la baisse des achats du matériel agricole a été très importante et n'a pas permis la réalisation des objectifs du plan fixés par le ministère de l'agriculture concernant l'intensification des céréales, pomme de terre, plasticulture.

Cette baisse a été due aux difficultés financières de l'Etat¹⁷.

La nouvelle politique agricole mise en place dans le cadre du nouvel environnement économique, a démarré à l'aide de petites expériences au milieu des années 1990. Celle-ci a

¹⁶ (SALHI, 2004), *ibid*

¹⁷ BEDRANI S., L'agriculture algérienne depuis 1966 : étatisation ou privatisation. OPU, Alger. 1981

concerné le lancement d'un nouveau programme en faveur de la réhabilitation de la filière lait et la réduction de la facture en devises pour l'importation de la matière servant à la fabrication du lait industriel. Le choix de la filière lait pour 1996, a été justifié par l'Etat du fait que les politiques des prix à la production qui n'a jamais réellement fonctionné et un système de prix à la consommation qui coûte cher et qui pénalise le producteur¹⁸.

En 1997, dans le cadre du programme de développement agricole à moyen terme la campagne agricole 1996-1997, a vu une chute de sa production de – 24%. Cette dernière est due principalement aux aléas climatiques et aux insuffisances des approvisionnements en matière d'engrais et des intrants. Ceci a conduit les pouvoirs publics pour la campagne agricole 1998-1999, à une reprise du soutien à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires en faveur des céréalicultures situés dans les zones de hautes potentialités (plaines à pluviométrie supérieur à 450 mm) et un soutien pour le gasoil et l'énergie électrique pour le pompage de l'eau d'irrigation. En effet, l'utilisation d'engrais est passée de 49 tonnes en 1998 à 113 tonnes en 1999¹⁹.

Aussi, durant cette période, la pratique des subventions a changé de forme. Les responsables politiques ont opté pour la subvention des agriculteurs dans leurs investissements à la ferme ou dans leurs investissements collectifs (coopératives) et non plus dans la subvention des produits sauf les blés, pour ce faire le fond national de développement agricole (FNDA), a été l'instrument privilégié.

II. La mise en œuvre du PNDA et l'évolution de la subvention agricole (2000 – 2009)

L'avènement de l'année 2000, est marqué par le retour de l'état sur la sphère économique et agricole en particulier après une décennie qui est caractérisé par une instabilité politique et sécuritaire et aussi l'adoption du plan d'ajustement structurelle imposé par le fond monétaire international en raison de la détérioration de la situation financière et économique du pays.

En matière d'agriculture, le retour s'est concrétisé par la mise en œuvre du plan national de développement agricole, dont l'objectif est de modernisé le secteur et de le rendre un moteur de croissance de l'économie nationale.

¹⁸REKIS D, L'intervention de l'Etat dans l'agriculture. Exemple de FNDA. Thèse d'ingénieur en économie rurale, option développement rural. INA EL HARRACH, 1996, 124p.

¹⁹BEDRANI S, CHEHAT F, ABABSA S, L'agriculture algérienne en 2000. Une révolution tranquille : le PNDA. Perspectives agricoles, n° 1, Ed. INRAA, 2001, pp 7-60.

1. Les objectifs du PNDA

Le PNDA est un programme très ambitieux en termes d'objectifs et aussi en termes de moyennes mis à son exécution ; pour cela le PNDA vise :

- L'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire des populations ;
- La sécheresse et l'aridité du climat comme caractéristique permanente à prendre en considération pour une gestion rationnelle des ressources naturelles aux fins d'un développement durable ;
- le développement des capacités nationales de production d'intrants agricoles et de matériel de reproduction et des capacités de valorisation des produits agricoles,
- atteindre une meilleure couverture des besoins de consommation par la production nationale,
- La promotion de l'exportation des productions à avantages comparatifs avérés²⁰.

2. Les principaux programmes composant le PNDA²¹

- **Le plan national de reboisement** : Dont les objectifs visent à améliorer le taux de boisement au nord du pays pour le porter de 11% à 13% et à restaurer les massifs forestiers. Les objectifs de ce plan ont été réorientés en faveur des plantations utiles et économiques pour une meilleure implication des populations riveraines de la forêt à la gestion de ses ressources,
- **Le programme de mise en valeur des terres par la voie de la concession** : dont les objectifs portent sur la mise en valeur de 647.000 ha pour étendre la superficie agricole utile et procurer de l'emploi et des revenus aux populations bénéficiaires à travers des projets devant répondre aux critères de rentabilité économique, d'acceptabilité sociale et de durabilité écologique,
- **Le programme de développement des filières de production agricole et de promotion de l'exportation des produits agricoles²²** : jouissant d'avantages

²⁰Ministère de l'agriculture, Revue du secteur agricole en algérie, analyse de l'évolution des politiques du secteur, mai 2002 p45

²¹ Ministère de l'agriculture, analyse de l'évolution des politiques du secteur, p 49

²² Ministère de l'agriculture, , mai 2002 p46

comparatifs pour répondre à l'objectif d'amélioration de la sécurité alimentaire des populations,

- **Le programme d'adaptation des systèmes de culture :** sur une superficie de 740.000 ha dans une première étape dans les zones arides et semi – arides et réservées actuellement aux céréales au profit de l'arboriculture, de la viticulture, des élevages et autres activités adaptées. Ce programme vise également le soutien du développement de la céréaliculture et son intensification dans les zones reconnues favorables,
- **Le programme de développement des zones de parcours :** qui concerne 440 communes pastorales et agropastorales pour une superficie de 32 millions ha dont l'approche a été récemment revue pour une implication plus active des populations locales dans le cadre de projets de développement intégré prenant en charge leurs préoccupations et la nécessité de préserver un équilibre de plus en plus fragile entre les ressources naturelles existantes et la pression sociale.,
- **Le programme de développement de l'agriculture saharienne :** dans le cadre d'une démarche visant, en priorité, la réhabilitation des palmeraies et des ksours et l'extension de la SAU à la périphérie des oasis sur 350.000 ha à long terme dont 100.000 ha sont en cours de mise en valeur.

3. Instrumentation de soutien et d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes

S'agissant des instruments d'encadrement et de mise en œuvre du PNDA, l'action a porté sur : La mise en œuvre des différents programmes de développement agricole, s'appuie sur un ensemble d'instruments d'encadrement financier et technique, réaménagés pour les uns ou dynamisés pour les autres en vue de les rendre compatibles avec les exigences de réalisation des objectifs fixés.

a. Instruments d'encadrement techniques

Le développement agricole projeté prend appui sur une démarche qui repose sur le schéma directeur de développement agricole de wilaya et sur une approche participative des agriculteurs dans la définition et la réalisation des objectifs. Le PNDAR est soutenu par l'administration agricole, les instituts techniques et les coopératives. (MADR, 2000)

D'autres politiques d'accompagnement constituent le maillon fort de la stratégie agricole qui s'articule autour de la formation, de la vulgarisation et d'installation des cellules d'écoute et d'orientation dans les communes; des réunions régulières et relativement fréquentes des

DSA et responsables des subdivisions et daïras sont tenues au ministère et dans les DSA pour essayer de discuter des problèmes et trouver des solutions rapides. (MADR, 2000)

Les agriculteurs s'organisent dans une chambre nationale d'agriculture, 47 chambres de wilayas, 1123 associations agricoles diverses; 4 conseils interprofessionnels de filières, 417 coopératives de services. Toutes ces institutions participent à la conception et à l'exécution des actions entrant dans le cadre du PNDA. (MADR, 2000).

b. L'instrumentation financière :

L'instrumentation financière repose, pour l'essentiel sur la mise en place des fonds de soutien pour l'agriculture, (dont les principales sont le FNRDA, FNDIA et FNRPA) ces fonds donc sont :

❖ Le Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA)

- Les règlements d'application du FNRDA :

Le financement des investissements par le FNDA a été remplacé suite à la réforme de 2000, par le FNRDA.

En effet, le FNRDA a été mis en place par la loi de finance de 2000 à titre de compte budgétaire spécial (n° 302-067). C'est le regroupement de deux fonds anciens, le Fond National de Développement Agricole (FNDA, 1995) et le Fond de Garantie des Prix des Produits Agricoles (FGPPA)²³.

Le FNRDA soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières, de la protection des revenus des agriculteurs et du financement des actions prioritaires de l'Etat.

Un ensemble de textes d'application a été pris pour rendre ce fond opérationnel dans sa nouvelle configuration :

- Le décret exécutif n°2000-118 du 30 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du fond ;
- L'arrêté interministériel n° 586 du 25 juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses imputables au fond ;
- Une décision ministérielle n° 599 du 08 juillet 2000 fixant de son côté, les conditions d'éligibilité au fond, les modalités de paiement des aides ainsi que les taux de soutien par type d'activité ;

²³ Décret exécutif n°111-2000, fixant les modalités de paiement et d'utilisation du compte FNRDA, journal officiel de la république algérienne n° 31 du 04/06/2000 .

- Convention entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, la CNMA et la BADR pour la mise en œuvre financière des programmes de développement du secteur agricole soutenus par le FNRDA²⁴ ;
- Instruction n° 313 du 8 juillet 2000, relative aux conditions d'accès au crédit lié à la Caisse National de Mutualité Agricole.

- Les recettes et dépenses du FNRDA :

Les principales sources de financement du FNRDA sont le budget de l'Etat et ses dépenses qui couvrent essentiellement les activités d'investissement agricole et rural.

- Les conditions d'éligibilité aux FNRDA :

Sont éligibles au FNRDA tous agriculteur et ou éleveur à titre individuel ou organisé en coopératives, groupement professionnel ou association et qui peuvent justifier d'une formation dans l'activité choisie ou d'une qualification professionnelle prouvée par tout document. Ainsi que, les entreprises économiques publiques et privés intervenant dans les activités de production agricole de transformation, de commercialisation et d'exportation de produits agricoles et agroalimentaires, signataires d'un cahier de charges définissant les droits et obligations sur ce fond²⁵.

- Les actions éligibles au FNRDA :

Les projets éligibles au soutien financier du FNRDA doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de développement arrêtés par le ministère de l'agriculture. Ces projets concernent²⁶ :

- Développement de la production et de la productivité pour les cultures estimées stratégiques;
- Protection et développement du patrimoine génétique végétal;
- Développement de l'irrigation;
- Développement de la production et productivité animale;
- Valorisation des productions agricoles;
- Valorisation et stockage des productions agricoles;
- Produits énergétiques en agriculture.

²⁴ JORA , ibid p8

²⁵ MADR, décision n° 599 du 8/07/2000, fixant les conditions d'éligibilité et les modalités de soutien du FNRDA.

²⁶ MADR, 2000, idem

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

Le soutien par le FNRDA s'appuie sur le principe de l'accès à un crédit lié, mis en œuvre par la CNMA et la BADR. En effet, si la subvention FNRDA ne couvre pas la totalité du coût de l'investissement, le reliquat est alors financé par un prêt complémentaire totalement bonifié.

- Evolution des dotations financières pour le compte N° 302-067 intitulé FNRDA :

Tableau N° (2-5) : Evolution du volume et des utilisations des dotations financières pour le compte d'affectation spéciale FNDRA N° 302-067 sur la période 2000-2005

Unité : million DA

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dotations budgétaire	18410	19200	24800	44400	40000	27500
Autres dotations	302.3	1293.0	1469.2	1083.1	1102.3	1317.4
solde début d'année	2432.7	14145	11137.9	0.1	21.4	623.7
Somme de dotations cumulées	21145	34637.9	37407.7	45483.1	41123.7	29441.1
Les paiements réels de soutien par BADR et CNMA	7000	23500	37407	45461.7	40500	27500
Solde de fin d'année	14145	11137.9	0.1	21.4	623.7	1941.1

Source : MADR , 2010

A travers le tableau nous pouvons constater que les dotations financières pour le compte intitulé FNDRA ont connu une augmentation dans les premières années de l'adoption du PNDA , cela est dû aux augmentations des dotations du budget de l'état , aux autres dotations ainsi que les soldes de fin d'année transférés à l'année qui suit , ce qui entraîne le passage de la somme des dotations cumulées de 21145 million DA en 2000 a 45483.7 million de DA en 2003 ce qui représente un taux de croissance de 115%.

Contrairement aux années 2004 et 2005 les dotations ont diminuées en raison de l'utilisation de toutes les dotations de compte en 2002 et aussi la diminution du budget de l'état surtout en 2005 à cause de la création de FNRPA et du FNDIA qui remplacent le FNRDA suite aux reformes du secteur en cette année.

On constate aussi la faible utilisation de toutes les dotations au début de l'application du PNDA ce qui est justifié par l'existence des montants important dans les soldes de fin d'année pour les deux premières années 2000 et 2001, contrairement a l'année 2002 ou toutes les dotations a presque utilisées.

❖ Fond de la Promotion Zoo-sanitaire et la Protection Phytosanitaire (FPZPP) :

Créer en 2000 sous le compte d'affectation spéciale n°302-071 ; charger de soutien aux actions de développement de la santé animale, contrôle des abattages obligatoires décidés à la suite d'épizooties ou de maladies infectieuses, les campagnes prophylactique, les actions de protection phytosanitaire, les indemnisations de pertes ou de dommages occasionnés aux exploitants du fait des opérations de lutte contre les maladies et ennemies des cultures, la lutte préventive pour la sauvegarde des cultures²⁷.

Tableau n° (2-6) : évolution des dotations FPZPP pour le compte d'affectation spéciale N° 302-071 sur la période 2000-2009
unité : million DA

	Dotations budgétaires	Autres dotations	Solde début d'année	dotations annuelles cumulées	Les paiements réels de soutien par BADR et CNMA	Solde de fin d'année
2000	70	84.6	00	154.6	00	154.6
2001	170	58.9	154.6	383.6	357.8	25.8
2002	110	30.4	25.7	166.1	163.1	03.1
2003	110	46	03.1	159.1	22.9	136.2
2004	110	23.8	136.1	269.9	260	09.9
2005	110	71.7	09.9	191.6	185.4	06.2
2006	980	79.9	06.2	1066.1	714.8	351.3
2007	100	57.5	351.3	508.8	508.8	00.0
2008	1400	69.3	00	1469.3	716.0	753.3
2009	375	44.3	753.3	1172.6	753.3	419.3

Source : DAM, MADR, 2010

Nous constatons à travers le tableau que les dotations cumulées du FPZPP ont connu une augmentation significative sur toute la période 2000 - 2009 surtout dans les années 2006,2008 et 2009 ou le montant des dotations cumulées ont atteint respectivement, 1066.1

²⁷ Décret exécutif n° 119-2000 du 26 safari 1421, correspond au 30/05/2000, journal officiel de la république algérienne n° 53 du 27djamad el aoul 1421 correspond au 27/08/2000

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

MDA, 1469.3MDA et 1172.6million DA, cela revient à l'augmentation des dotations budgétaires pour ce fond qui sont respectivement de 980MDA, 1400MDA et 375MDA.

Cela montre donc, l'importance donner pour ce fond en matière de la promotion zoon sanitaire et phytosanitaire après la réforme de 2006 qui prévoit la modernisation des administrations de contrôle vétérinaire et le contrôle phytosanitaire et ainsi l'indemnisation pour les agriculteurs et les éleveurs.

❖ Fond de Lutte contre la Désertification et Développement du Pastoralisme de la Steppe (FLDDPS) :

Créé en 2002 sous le compte d'affectation spéciale N° 302-109, pour la protection des parcoures steppiques, le développement des productions animales et de valorisation des produits de la steppe²⁸.

Tableau n° (2-7) : évolution des dotations financières pour le compte d'affectation spéciale(FLDDPS) sur la période 2002-2009

Unité : million DA

	Dotations budgétaire	Solde début d'année	La somme des dotations cumulée	Les paiements réels de soutien par BADR et CNMA	Solde de fin d'année
2002	500	00.0	500	500	00.0
2003	2000	00.0	2000	2000	00.0
2004	5660	00.0	5660	5660	00.0
2005	5108	00.0	5108	3200	1908
2006	7160	1908	9068	3555.7	5512.3
2007	5000	5512.4	10512.4	00.0	10512.4
2008	5000	10512.4	15512.4	1000	14512.4
2009	1250	14512.4	15762.4	2325	13437.4

Source : DAM, MADR, 2010

Les dotations cumulées du FLDDPS, ont connu une évolution significative d'une année à l'autre, où elles sont passées de 500MDA en 2002 à 15762.4MDA en 2009. Cela est dû principalement à l'augmentation des dotations budgétaires sur la même période, et même les

²⁸ Décret exécutif n° 02- 248 du 12 Djemad el aoul 1423, journal officiel de la république algérienne, n°67 du 6 Chabannes 1423 correspond 17/10/2002

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

consommations cumulées (paiements réelles du CNMA et BADR), elles aussi connaissent une évolution importante en raison de l'utilisation totale des dotations financières dans les premières années (2002, 2003 et 2004) et aussi en raison des réformes de 2006 qui prévoit l'ouverture de nouveaux comptes spéciales pour le sud et les haute plateaux dans ce fond .

❖ Fond de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC) :

Créer en 2003 pour la mise en valeur des terres avec réalisation d'ouvrages à usage individuel ou collectif²⁹

Tableau N° (2-8): Evolution des dotations pour le compte d'affectation spéciale n°302-109 FDRMVTC sur la période 2000-2009

	Dotations budgétaires	Autres dotations	Solde début d'année	La somme des dotations cumulées	Les paiements réels de soutien par BADR et CNMA	Solde de fin d'année
2000	10000	0.00	4000	14000	8000	6000
2001	4000	0.00	6000	10000	0.00	10000
2002	00.0	0.00	10000	10000	10000	0.00
2003	2000	0.027	0.00	2000.027	2000	0.028
2004	8840	0.212	0.028	8840.239	8840	0.240
2005	1300	0.140	0.240	1300.380	13000	0.380
2006	14279.3	0.969	0.380	14280.649	6500	7780.649
2007	6124	0.059	7780.649	13905.708	7934.4	5970.308
2008	9300	0.091	5970.308	15270.391	1000	14270.399
2009	2250	0.017	14270.399	16520.416	3750	12770.417

Source : DAM, MADR 2010

A travers le tableau, on constate que, malgré la régression et les irrégularités des dotations budgétaires, les dotations cumulées du FDRMVTC dans le trésor sont passées de 14000MDA en 2000 à 16520.416MDA en 2009, cette augmentation s'explique par la non utilisation des dotations par les services concernés ce qui entraine des soldes de fin d'année

²⁹ Cree conformément a loi 02-11 du 20 chaula 1423 qui correspond 24/12/2002 ; Journal officiel de la république algérienne, n° 36 du 07 rabine el aoul 1424 qui correspond au 08/06/2003, p20

important (7780.649MDA en 2006 et 14270.399MDA en 2008) qui se transfèrent d'une année à l'autre, et aussi aux réformes du secteur en 2006 qui prévoit la création de trois nouveaux comptes spéciaux dans ce fond(compte spéciale pour la mise en valeur des terres par la concession au sud ; développement rural dans les hauts plateaux , de mise en valeur des terres par la concession dans les haute plateaux), ce qui entraîne de nouvelles injections financières.

c. La réforme de 2005

Le FNRDA connaît une modification suite à une proposition des pouvoirs publics. Cette modification vise à distinguer l'investissement de la régulation. Ce qui donne naissance à deux fonds (FNDIA et FNRPA)³⁰.

❖ Fond National de Développement de l'Investissement Agricole(FNDIA) :

L'article 28 du journal officiel du 26 juillet 2005 note que : « Le compte d'affectation spéciale du trésor n°302-067 intitulé Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) s'intitule désormais Fond National de Développement de l'Investissement Agricole.» Le FNDIA qui soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières.

- Les recettes imputables à ce fond :
 - Les dotations du budget de l'Etat;
 - Les produits de la parafiscalité;
 - Les dons et legs;
 - Toutes autres ressources contributions ou subventions définies par voie législative.
- Les actions éligibles aux FNDIA³¹ :
 - Les subventions assurant la participation de l'Etat pour le développement de la production et la productivité agricole;
 - Les subventions assurant la participation de l'Etat pour la valorisation, le stockage, le conditionnement et l'exportation des productions agricoles;
 - Les subventions assurant la participation de l'Etat pour les opérations de développement de l'irrigation agricole;

³⁰ Journal officiel de la république algérienne n°52, du 19 Djemad elthani 1426 correspond au 26 juillet 2005, p5

³¹ Journal officiel de la république algérienne n°44, du 08 Djemad elthani 1427 correspond au 04 juillet 2006, p23, 24, 25.

- Décision n° 2023 du 15 decembre 2008 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n° 306-067 intitulé « FNDIA » ainsi que la modalité de paiement

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

- Les subventions assurant la participation de l'Etat pour la protection et le développement des patrimoines génétiques animal et végétal;
- Les subventions au titre du soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture;
- Bonification du taux d'intérêt des crédits agricoles et agroalimentaires à court, moyen et long terme obtenu dans le cadre des programmes de développement du secteur agricole;
- Les frais liés aux études de faisabilité, à la formation professionnelle, à la vulgarisation et au suivi d'exécution des projets en rapport avec son objet.

Les actions énumérées ci-dessus concernent les filières suivantes : Lait; Apiculture; Aviculture; Cuniculture; Élevages ovin, bovin, caprin, camelin et équin.

Tableau N° (2-9): Evolution des dotations pour le FNDIA sur la période 2006-2009

Unité : million DA

	2006	2007	2008	2009
Dotations budgétaires	36089.3	18697	39009	7739
Autre dotations	1304.9	913.5	1299.5	1254.4
Solde début d'année	1941.1	5335.2	18945.7	49788.2
La somme des dotations cumulées	39335.3	24945.7	59254.2	58781.6
Les paiements réels de soutien par CNMA, Badr	34000	6000	9465.9	9650
solde fin d'année	5335.3	18945.7	49788.3	49131.6

Source : DAM, MADR 2010

On constate à partir du tableau , que les dotations annuelles cumulées ont connu une augmentation de 2006 à 2009 en passant de 39335.3MDA à 58781.6MDA, et ce malgré la diminution des dotations budgétaires sur la même période , en raison de la non exploitation et la non utilisation de toutes les dotations, dû au nombre faible de projets inscrits et aussi à la non conformité d'autres projets aux exigences et conditions demandées , ce qui entraîne donc, l'existence d'important montants pour chaque fin d'année qui se transferts d'une année à l'autre en engendrant l'augmentation des dotations annuelles cumulées.

❖ Fond National de Régulation de la Production Agricole(FNRPA) :

L'article 29 du journal officiel du 26 juillet 2005 note : « Il est ouvert dans les écritures du trésor, un compte d'affectation spéciale n°302-121 intitulé Fond National de Régulation de

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

la Production Agricole.» Le FNRPA qui s'occupe de la protection des revenus des agriculteurs et des primes³².

- Les recettes imputables au fond³³ :
 - Les dotations du budget de l'Etat;
 - Les produits des taxes instituées par les lois de finances;
 - Toutes autres ressources contributions ou subventions définies par voie législative.
- Quant aux dépenses elles concernent :
 - Les subventions au titre de la protection des revenus des agriculteurs pour la prise en charge des frais induits par la fixation de prix de référence;
- Les subventions destinées à la régulation des produits agricoles.

Tableau n° (2-10): évolution des dotations financières pour le FNRPA compte n°302-121

Unité : million DA

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Dotations budgétaire	8500	0.00	8500	12000	3000
Solde début d'année	0.00	8500	0.00	2500	9000
La somme des dotations cumulées	8500	8500	8500	14500	12000
Les paiements réels de soutien par CNMA, Badr	0.00	8500	6000	5500	9914.5
solde fin d'année	8500	0.00	2500	9000	2085.5

Source : DAM, MADR

Le tableau montre que l'évolution des montants des dotations cumulées est fixé à 8500MDA durant les années 2005,2006 et 2007, par rapport aux années qui suivent, où les montants des dotations ont augmentés, soit 14500MDA pour 2008 et 12000MDA pour 2009 ; la raison de cette augmentation est l'augmentation des dotations budgétaires à partir de 2008 dû principalement a :

- l'application des nouveaux prix de soutien pour les céréales qui est passé de 570 da/qx à 2200 da/qx pour le blé dur, 770da/qx à 1900da/qx pour le blé tendre et de 500da/qx à 1000da/qx pour l'orge ;

³² Ministère de l'agriculture et du développement rural, DECISION fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le FNRPA ainsi que les modalités de subventions, le 13 janvier 2013.

³³ Journal officiel de la république algérienne, du 08 Djemad elthani 1427 correspond au 04 juillet 2006

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

- L'entrée en vigueur du soutien pour les légumes secs et l'augmentation du soutien pour le lait et la pomme de terre.

❖ Les autres fonds créés dans le cadre du PNRDA

ces fonds ont connu une évolution en matière d'offre de diverses formes de soutien conformément aux objectifs de développement agricole préconisés par les nouveaux programmes liés surtout aux zones du sud et des hauts plateaux à partir de 2007 et ce par l'ouverture des comptes spéciales dans le trésor public³⁴.

❖ Fond Spéciale de Développement des Régions de Sud (FSDRS) (2006)

Ce fond concerne treize wilayas qui couvrent une superficie de 2.058.543km² et concentre une population de 4.032.483 habitants, soit 83.97% de la superficie totale du pays et 13.75% de l'ensemble de la population nationale. Il est chargé des opérations de revitalisation des espaces oasiens, extension des superficies par la plantation de nouvelles palmeraies, projets de mise en valeur intensive, désenclavement local, promotion des énergies solaires et éoliennes.....

Tableau n° (2-11): évolution des dotations pour le compte n° 302-109-001 et les paiements réels pour la période 2007- 2009

Unité: million DA

Années	Dotations budgétaires	Solde début d'année	Somme des dotations cumulées	Paiements réelles par CNMA, BADR	Solde fin d'année
2007	294	0.00	294	0.00	294
2008	181	294	475	200	275
2009	132	275	407	0.00	407
total	607	/	/	200	407

Source : DAM, MADR 2010

³⁴ Arrêté ministérielle n° 36 04/11/2006 qui prévoit la création des nouveaux programmes spéciaux pour le développement des régions du sud et des haute palataux

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

❖ Fond spéciale pour le développement des hauts plateaux

Tableau n° (2-12): évolution des dotations pour le compte n° 302-109-002 et les paiements réels pour la période 2007- 2009

Unité : million DA

Années	Dotations budgétaires	Solde début d'année	Somme des dotations cumulées	Paiements réelles par CNMA	Solde fin d'année
2007	6141	0.00	6141	0.00	6141
2008	3617	6141	9758	500	9258
2009	250	9258	9508	1000	8508
total	10008	/	/	1500	8508

Source : DAM, MADR 2010

- Evolution du soutien du FDMVTC :

L'instruction ministérielle n°39 de la 04/11/2006 donne ordre pour l'ouverture de trois comptes spéciaux annexés dans le FDMVTC qui sont :

- le compte spécial de trésor n°302-111-005 intitulé programme spécial de mise en valeur des terres par la concession au sud ;
- le compte spécial de trésor n°302-111-006 intitulé programme spécial de mise en valeur des terres par la concession dans les haute plateaux ;
- le compte spécial de trésor n° 302-111-007 intitulé programme de développement rural dans les hauts plateaux.

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

Tableau n° (2-13): Evolution du soutien du FDMVTC pour les programmes spéciaux du sud et des hautes plateaux (les comptes spéciaux de trésor n°302-111-005, 302-111-006 et 302-111-007).

Unité : million de DA

		Dotations budgétaires	Solde début d'année	Somme des dotations cumulées	Paiements réelles par CNMA	Solde fin d'année
compte spécial de trésors n°302-111-005	2007	5901	0.00	5901	1113.6	4787.4
	2008	1870	4787.4	6657.4	0.00	6657.4
	2009	305	6657.4	6962.4	447	6515.4
compte spécial de trésor n° 302-111-007	2007	4663	0.00	4663	352	4311
	2008	5035	3411	9346	0.00	9346
	2009	300	9346	9646	2104.5	7541.5
compte spécial de trésor n° 302-111-007	2007	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	2008	5000	0.00	5000	0.00	5000
	2009	250	5000	5250	0.00	5250

Source : DAM, MADR ,2010

Le tableau retrace les nouveaux comptes spéciaux créés dans le fond de mis en valeur des terres par la concession qui prévoient le développement et la mise en valeur des terres des régions des haute plateaux et les régions de sud du pays.

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

4- Evaluation de la politique de subvention agricole depuis la mise en œuvre du PNDA (2000-2009)

Tableau N° (2-14) : évolution de la subvention agricole par rapport au PIB et PIB agricole

Unité : milliard de DA

Années	enveloppe des dotations globale	Consommations cumulées	Produit intérieur globale	Valeur de la production agricole
2000	25.3	15.0	4123.3	346.2
2001	44.67	23.86	4227.1	412.1
2002	48.07	48.07	4522.8	417.2
2003	49.64	49.60	5252.3	515.3
2004	55.89	55.26	6151.9	580.5
2005	56.24	43.89	7564.7	581.6
2006	63.75	53.27	8512.2	641.3
2007	75.37	21.91	9408.3	704.2
2008	137.24	17.67	11042.8	711.8
total	5556.17	328.29	60808.4	4910.2

Source : 1- fait à partir des tableaux précédents pour les valeurs de soutien;
2- L'ONS, données statistiques sur les comptes économiques de 2000 à 2008, n°528, septembre 2009, p23 (pour le PIB et PIB agricole).

La politique de subvention à l'agriculture sur la période de l'application du PNDA caractériser par la mise en place de plusieurs fonds de soutien conformément aux objectifs tracés à savoir la modernisation du secteur agricole , l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire du pays et développement des capacités nationales de production d'intrants agricoles et du matériel de reproduction et des capacités de valorisation des produits agricoles. L'atteinte de ces performances a nécessité, **en 9 ans**, la mobilisation:

- d'une enveloppe globale de **556.17 Mrds DA** au titre des fonds et au titre du budget d'équipement ;
- soit une moyenne annuelle globale de **60 Mrds DA** ;
- Les consommations cumulées quant à elles se sont élevées au total à **403,306 Mrds DA**.

Il faut enfin souligner que les effets conjugués de tous ces programmes mise en œuvre ont permis d'améliorer sensiblement la valeur de la production agricole qui passe de **346.2 Mrds DA** en 2000 à **711.8 Mrds DA** en 2006 avec un taux de croissance moyen (2000-2009) de 6,5 %³⁵.

III. La Politique actuelle de renouveau agricole et rural (depuis 2009)

Mise en place à partir de 2009, cette politique est dans le même sillage de la politique agricole des années 2000 (PNDA) , l'un des principaux objectifs de la politique de renouveau agricole et rural est de réduire la facture alimentaire et de faire en sorte que les différents acteurs s'orientent vers la production locale en se basant sur l'approche participative et la modernisation de l'appareil productif³⁶. Elle s'articule autour de 3 piliers complémentaires: le Renouveau rural, le Renouveau Agricole, le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT) et d'un Cadre Incitatif.

1. Les trois piliers de la politique de Renouveau Agricole et Rural

La politique de Renouveau Agricole et Rural, instrument pour la concrétisation de la souveraineté alimentaire, se décline en trois volets complémentaires : Le Renouveau Agricole, Le Renouveau Rural, Le programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique.

a. Le Renouveau Agricole :

Le renouveau agricole se traduit, en terme opérationnel, sous forme de trois grands types d'actions :

- le lancement des programmes d'intensification et de modernisation qui visent l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration des filières concernées. Il s'agit des programmes qui ciblent les céréales, le lait cru, les légumes secs, la pomme de terre, l'oléiculture, la tomate industrielle, l'arboriculture, la phoeniciculture, les viandes rouges et l'aviculture. Ces programmes se déclinent sous forme d'actions de généralisation des systèmes économes en eau, de développement des ressources alimentaires pour les cheptels, de développement de la production de semences, de plants et de géniteurs ainsi que de développement de la mécanisation et de la fertilisation tout en développant et en renforçant les capacités managériales des différents acteurs;

³⁵ L'ONS, données statistiques sur les comptes économiques de 2000 à 2008, n°528, septembre 2009, p23

³⁶ Ministère de l'agriculture et du développement rural, le renouveau agricole et rural en marche, revue et perspectives, mai 2012

- la mise en place d'un système de régulation (SYRPALAC) qui a deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation (céréales, lait, huiles, pomme de terre, tomate, viandes) et, d'autre part, assurer une protection des revenus des agriculteurs et celles des consommateurs. Pour atteindre ces deux objectifs, les actions programmées visent à renforcer les instruments nécessaires à la régulation ainsi que les capacités nationales de stockage des produits agricoles et les capacités d'abattage des animaux;
- la création d'un environnement incitatif et sécurisant grâce au lancement du crédit de campagne sans intérêt « RFIG », au renforcement du crédit leasing pour l'acquisition de machines et matériels agricoles, à un dispositif d'assurance efficace contre les baisses de rendement et les calamités agricoles.

b. Le Renouveau Rural :

Le renouveau rural est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré, PPDRI) et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara) Il vise à réinsérer, dans l'économie nationale, les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque là négligés. Ces zones sont ainsi appelées à devenir une source potentielle d'exportations agricoles algériennes.

Il s'appuie sur cinq programmes qui sont :

- Le Programme de mise en valeur des terres agricoles ;
- Le programme de conservation des écosystèmes naturels ;
- Le programme de réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier ;
- Le programme de lutte contre la désertification ;
- Le programme de protection des bassins -versants et des barrages.

c. Le programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique :

Qui vise :

- la modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- l'investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ;

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

- le renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;
- le renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

2. Les objectifs de la PRAR

L'objectif fondamental de la politique de renouveau agricole et rural est le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale. Pour ce la donc, il est attendu, à l'horizon 2014:

- amélioration du taux de croissance de la production agricole moyenne dont (l'objectif est de passer d'un niveau moyen de 6% par an (période 2000-2008) à 8,33% sur la période 2010-2014) ;
- de l'accroissement de la production nationale et l'amélioration de son intégration et de sa collecte ;
- le renforcement du développement durable et équilibré des territoires et l'amélioration des conditions de vies des populations rurales ;
- la relance durable de l'appareil industriel national et l'amélioration de l'intégration agro-industrielle.

3. Instruments d'incitation à la production et l'évolution des subventions agricoles 2010- 2012

La mise en œuvre de la PRAR depuis 2009, a fixé comme objectif fondamentale le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale, dans ce contexte, de nombreux programmes et instruments de soutien ont été mis en œuvre pour l'intensification de la production agricole et le développement de certaines filières.

a. Instruments d'incitation à la production³⁷:

❖ Le programme de soutien pour le développement des céréales :

Dans le but d'intensification de la production céréalières, ce programme vise à mettre à la disposition des agriculteurs d'un nombre de dispositifs à savoir : Crédit de campagne sans intérêt RFIG pour l'acquisition des intrants ; Crédit fournisseur CCLS et un crédit ETTIHADI, dont les instruments de soutien sont les suivants :

- 20% du prix de vente des engrais ;
- De 25 à 40% pour l'acquisition de matériels agricoles dans le cadre du leasing géré par la BADR ;
- 60% du prix de la rénovation de moissonneuse batteuse ;
- 60% à 70% pour l'acquisition d'une moissonneuse batteuse ;
- 30% des investissements consentis pour la mobilisation de l'eau nécessaire à l'irrigation d'appoint ;
- 40% à 60% pour l'encouragement et l'incitation à l'acquisition de matériels d'irrigation ;
- Des primes, allant jusqu'à 25% du prix à la production des semences en fonction des catégories, pour la multiplication ;
- Primes à la collecte des avoines de 450da/q ;
- Primes de maintenance des variétés d'avoines de 500da/q.

❖ Programme d'intensification des produits laitiers³⁸ :

La filière lait en Algérie caractérisé par la dépendance aux importations en matière d'approvisionnement en amont soit en matière d'équipement et de matériels de production, soit la matière première, pour cela d'importants instruments de soutien mis à la disposition des éleveurs et des opérateurs dans ce domaine, dans le but d'incitation et d'encouragement de la production nationale de lait, dont les instruments sont :

- Soutien à la mise à niveau de l'élevage laitier ;
- Fourrage 50% plafonné 6000da/ha pour l'acquisition des semences ;
- Ensileuse jusqu'à 30% plafonné à 40.000da/exploitation ;
- Construction de silos jusqu'à 5000da/m³ maximum 100.000 da/exploitation ;

³⁷ Ministère de l'agriculture et de développement rural, <http://www.minagri.dz>.

³⁸ MADR, DRDPA, 2013

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

- Aménagement et réfection d'étables jusqu'à 30% plafonné à 500.000da ;
- Acquisition de génisses pleines : 25% plafonné à 60.000da ;
- Acquisition d'étables jusqu'à 30% plafonné à :
 - équipement et installation d'abreuvoirs automatiques (y compris tuyauterie):40.000da
 - cuve de réfrigération 250-1000 l : 265.000da
 - chariot trayeur : 85.000da
 - équipements de salle de traite : 750.000da
 - lactoduc : 450.000da
- Soutien au développement du patrimoine génétique :
 - Insémination artificielle fécondantes : 1.800da
 - Velle à l'âge de 3 mois : 10.000da
 - Génisse gestante par insémination artificielle (18/24) : 50.000da
 - Taurillons de testage à l'âge de 8 mois : 30.000da
- Soutien aux pépinières de génisses :
 - Velle acquise ou produite entre 03 et 06 mois : 10.000da
 - Génisses gestantes par I.A (18-24mois) : 60.000da
- Soutien à la création de réseau de collecte
- Matériels de collecte et de transport du lait jusqu'à 30% plafonné à :
 - Cuve réfrigérante de 5000 litres : 160.000da
 - Cuve de 1000a 2000 l : 315.000da
 - Cuve supérieure 2000 à 6000l : 550.000da
- Transport du lait : acquisition de citernes réfrigérantes 30% plafonnée à
 - 5000 à 1000 L: 270.000da
 - 1000 à 6000 L : 420.000da
- Contrôle de qualité : acquisition d'une valisette de contrôle : 30%plafonnée à 35.500da
- Soutien à la régulation
 - Prime à la production : 12da/l
 - Prime à la collecte : 5da/l
 - Prime d'intégration : 4 à 6da/l
- Soutien à la production de l'aliment de bétail : prime à la production : 2000da/q (maïs)
- Soutien prix de cession de l'orge pour la fabrication de l'aliment de bétail : 1.550da/q

- Soutien aux produits énergétiques pour les cultures fourragères et céréalières (orge).

Les autres programmes d'incitation à la production :

❖ **Programme d'intensification de l'oléiculteur :** ce programme vise :

- L'amélioration de la productivité des oliveraies en mettant à la disposition des agriculteurs des conseils techniques au niveau des stations de l'ITAF, et offrant des aides pour l'acquisition des plants et pour l'extension d'oliveraie (60% pour l'achat de plants contrôlés plafonnés à 120 da/plant mis en terre dans le cadre de soutien à l'investissement ; et 30% pour l'extension d'oliveraie par le greffage d'oléastres plafonné à 90da/souche dans le cadre des activités rurales) ;
- Réalisation d'unité de transformation en encourageant l'acquisition et l'achat des Huileries et confiseries en donnant des aides jusqu'à 30% plafonné à 4 millions de dinar ;
- La conservation et l'amélioration de la qualité de l'huile en encourageant les agriculteurs pour l'acquisition d'équipement de stockage (Forme collective : 30%plafonné à 1.5 million de da, Forme individuelle : 30% plafonné à 500.000da) ;
- Acquisition d'équipement de conditionnement : 30%plafonné à 1 million de da Soutien à hauteur de³⁹ :
 - 25a 40% du prix pour l'acquisition de matériels agricoles d'appoint ;
 - 20% pour les engrais ;
 - 30% pour la mobilisation de l'eau pour l'irrigation d'appoint ;
 - 40% à 60% à l'acquisition de matériels d'irrigation.

❖ **Programme d'intensification de la pomme de terre :**

L'accompagnement à l'intensification se fait par trois dispositifs à savoir : Le SYRPALAC, Crédit de compagnie sans intérêt RFIG et Crédit ETTIHADI, ce programme propose des soutiens importants pour l'acquisition d'engrais, d'équipements :

- 20% du prix de vente des engrais ;
- De 25a 40% pour l'acquisition de matériels agricoles dans le cadre du leasing géré par la BADR ;
- 30% pour la mobilisation de l'eau nécessaire à l'irrigation ;

³⁹ MADR, DRDPA, 2013

- 40 à 60% encouragement et incitation à l'acquisition de matériel d'irrigation ;
- Des primes allant 5 da/kg a 30da/kg pour la multiplication de semences en fonction des catégories ;
- Des primes de 0.75da/kg pour le stockage des semences sous froid pour une période maximale de 6mois destinée aux établissements producteurs de semences ;
- Des conseils techniques disponibles au niveau des stations de l'ITCMI et dans des sites de démonstration ;
- La mobilisation des capacités de stockage ;
- Une prise en charge à 100%des frais de stockage ;
- La fixation d'un prix de référence.

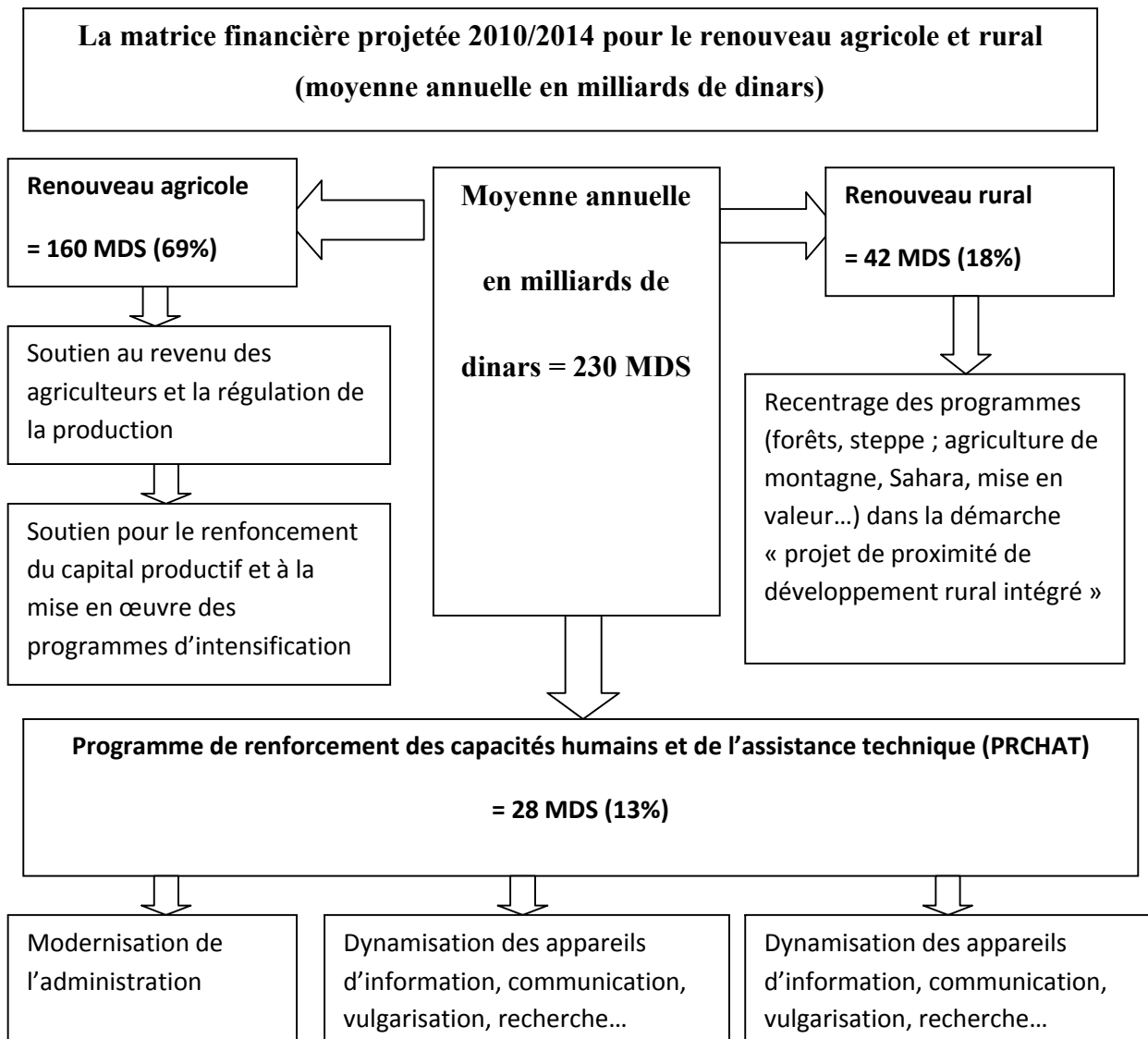
b. Evaluations des subventions pour l'incitation et la régulation de la production agricole 2010-2012 :

L'application de la politique du renouveau agricole et rural à partir de 2009, s'est accompagnée d'un encadrement financier important qui s'élèvent à plus de 1000 milliards de dinars sur une période de cinq ans (2009-2014) selon le ministère de tutelle ; dont 600 milliards pour le renouveau agricole soit plus de 130 milliards au moyenne par an,(figure 2-1 ci après) l'importance stratégique du secteur agricole pour l'Etat s'apprécie à la lecture du budget alloué au MADR. Les ressources publiques sont passées de 52 milliards de dinars en 2000 à 284 milliards en 2011, la part la plus importante de ces dernières sont destinées : aux soutiens des prix à la consommation, cette mesure introduite depuis la crise alimentaire de 2008, suite à l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires d'une part ; et d'autre part ces ressources servaient aussi à subventionner les investissements réalisés, à bonifier jusqu'à 100% les taux d'intérêt sur les crédits, comme les primes à l'incitation ,à la qualité et à la valorisation des produits , ou enfin pour l'affectation à la régulation des marchés⁴⁰ comme le montre le tableau(2-15).

⁴⁰Ministère de l'agriculture et du développement rurale, le renouveau agricole et rural, revue et perspectives, mai 2012

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

Figure N° (2-1) : la matrice financière de PRAR sur la période 2010/2014



Source : ministère de l'agriculture et du développement rurale, le renouveau agricole et rural, revue et perspectives, mai 2012, p28.

Chapitre 02 : Evolution de la politique de subvention agricole depuis 2000

Tableau N° (2-15) : Evolution des subventions agricoles 2010-2012

Unité : DA

	2010	2011	2012	total
Céréales	964345512	2189817487	4306565245	7460728244
Lait	7197913775	12634192057	7628243124	27460348956
Pomme de terre	1198611139	1876526045	1768486919	4843624103
Légumes secs	85412473	59683973	190545667	335642113
Tomate industriel	1022939963	472886552	571628488	2067455003
Syrpalac pomme de terre	1158392161	781494092	924823708	2864709961
Syrpalac viande rouge et blanche	9578324	2277000000	4416000	2290994324
Crédit rfig	50895000	103788878	164023326	318707204
total	11688088345	20395389077	15554316278	47637793700

Source : DRDPA, MADR, 2014

Le tableau ci-dessus retrace les subventions destinées pour les programmes d'intensification de la production agricole ainsi que pour la régulation et le paiement des primes des bonifications dans le cadre du crédit RFIG pour les trois premières années de l'application de la PRAR, en terme donc, des montants annuels total affectés, on a enregistré plus de 20 milliards de dinar en 2011, soit une augmentation de plus de 8 milliards de dinar par rapport à 2010, cette augmentation est dû principalement au soutien des produits à large consommation qui connaît une forte augmentation dans cette période.

En terme de soutien pour l'intensification et l'encouragement à la production, les céréales et le lait ont une part importante par rapport aux autres produits, avec respectivement 7,2 milliards pour les céréales et 2,7 milliards pour le lait, ce qui montre l'importance donnée à ces deux produits stratégiques qui constituent la base alimentaire de la population algérienne.

Conclusion :

Les efforts consentie en matière de soutien et subvention durant la période de mise en œuvre du plan national de développement agricole a nos jour ont permis d'obtenir des résultats appréciables avec un taux de croissance en volume⁴¹ de 31.5% en 2009 ; 8.5% en 2010 et 10.6% en 2011 ou la valeur de la production agricole totale est de 1600milliards de dinars, mais la question qui se pose , est ce que ces résultats sont au mesures de résoudre la problématique de la sécurité alimentaire en Algérie ?, ou bien est ce que la production alimentaire national surtout pour les céréales et le lait pourra satisfaire et répondre a la demande de consommation qui ne cesse d'augmenté ?

Dans ce contexte, le prochaine chapitre, tout on essayant de répondre a ces questions, sera consacrer a l'analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur la production alimentaire représenté par les deux produits stratégique , les céréales et le lait qui constituent la base alimentaire de la population en Algérie en étudiant l'évolutions de la production , d'importation et de consommation de ces produits.

⁴¹ Ministère de l'agriculture et de développement rural, le renouveau agricole et rural en marche, revue et perspectives ; mai2012 p31

Chapitre III

L'analyse de l'impact de la politique
de subvention sur la sécurité alimentaire
en Algérie

Introductions du chapitre 3

L'analyse des politiques agricoles menées en Algérie depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, montre l'importance et la priorité donnée à la sécurité alimentaire, cela s'explique par les programmes ambitieux en terme de subvention et de soutien mis en œuvre, ainsi que les montants colossales injecter afin d'assurer une sécurité alimentaire durable surtout pour les produits de premières nécessités.

L'amélioration de la sécurité alimentaire en Algérie, suppose le développement des deux filières stratégiques à savoir la filière lait et la filière céréalière, qui présente la partie dominante en matière d'offre de produits alimentaires, cependant, le développement de ces dernières nécessite l'existence d'une production nationale qui pourra suffisamment satisfaire l'approvisionnement en amont pour ces deux filières.

Dans ce contexte, les céréales et le lait se situent toujours au premier ordre des priorités économique et sociales du pays, en raison, non seulement de la place privilégiée qu'occupent dans les différents plans de développement socio-économique que l'Algérie a élaborés depuis l'indépendance, mais aussi, de la place prépondérante qu'occupent ces deux produits dans les habitudes alimentaires des algériens, et de leurs poids dans la sécurité alimentaire du pays en générale.

A ce propos, le présent chapitre vise à procéder à l'analyse de l'impacte de la politique de subvention des céréales et des produits laitiers sur la production et la contribution à la satisfaction de la demande nationale en terme de besoin alimentaire pour le lait et les céréales sur la période allant de 2000 à 2014 et à présenter les caractéristiques de l'évolution de la production des deux produits à la lumière des efforts engagés en matière de politique de subvention et de soutien de ces produits stratégiques depuis l'année 2000.

I. Analyse de l'impacte de la politique de subvention sur la filière céréalière

1. la culture céréalière et l'évolution de la politique de subvention céréalière

a. La superficie :

La céréaliculture, d'une manière générale, est pratiquée dans la moitié des exploitations agricoles, qui étaient au nombre de **588 621** en 2001¹. Il est aussi possible de préciser les limites des zones géographiques où la céréaliculture domine. A cet effet, on distingue trois zones céréalières en fonction de la qualité des pluies reçues au cours de l'année et des quantités de céréales produites² :

❖ Une zone à hautes potentialités (Z1) :

On y trouve une pluviométrie moyenne supérieure à 500 mm/an, avec des rendements moyens de 20qx/ha (plaines de l'Algérois et Mitidja, bassin des Issers, vallées de la Soummam et de L'Oued El Kébir, vallée de la Seybouse...). Cette zone couvre une SAU de 400 000 ha dont moins de 20% sont consacrés aux céréales.

❖ Une zone à moyennes potentialités (Z2) :

Caractérisée par une pluviométrie comprise entre 400 et 500 mm/an, mais sujette à des crises climatiques élevées, les rendements peuvent varier de 5 à 15qx/ha (coteaux de Tlemcen, vallées du Chélif, massif de Médéa...). La zone englobe une SAU de 1 600 000 ha dont moins de la moitié est réservée aux céréales.

❖ Une zone à basses potentialités (Z3) :

Caractérisée par un climat semi-aride et située dans les hauts plateaux de l'Est et de l'Ouest et dans le Sud du Massif des Aurès. La moyenne des précipitations est inférieure à 350 mm par an. Ici, les rendements en grains sont le plus souvent inférieurs à 8qx/ha. La SAU de la zone atteint 4,5 millions d'ha dont près de la moitié est emblavée chaque année en céréales.

¹ Recensement général agricole 2001

² CHEHAT F, la méditerranée et la question céréalière géostratégie, échanges, perspectives, 2005

Chapitre N 03 : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur l'amélioration de la sécurité alimentaire

Ces espaces cultivés sont marqués par une forte diversification agro-pédo-climatique, car les variations de la pluviométrie contribuent jusqu'à 50% à la différence des rendements d'une année à l'autre, et où la céréaliculture est difficilement substituable. On remarque que pour certaines années les superficies récoltées ne représentent que le 1/3 des superficies emblavées. On peut expliquer cette situation par les années de sécheresse qui touchent le pays³.

La pratique de la céréaliculture « intensive » se limite à la portion congrue des zones à vocation céréalière effective qui ne représentent que 14 % des superficies céréalières globales (Tableau 3-1 ci-dessous).

Tableau (3-1) : Les principales zones de production céréalière en Algérie (2000/2001).

Zones	Superficies céréalières		Production en céréales	
	Hectares	%	Tonnage	%
Intensives	454 800	14	688 400	26
Intermédiaires	2 292 000	72	1 852 400	70
Steppe	427 000	13	49 500	2
Sud	24 000	1	47 700	2
Total	3 197 800	100	2 638 000	100

Source : Ministère de l'agriculture, DRDPA, 2002.

³ CHEHAT F, 2005, opcit

Tableau (3-2) : part des surfaces emblavées pour les deux blés par rapport à la surface emblavée totale en Algérie, entre 2000 et 2008⁴.

(Unité : ha)

Année	Blé tendre	Blé dur	total blé
2000	24,69	42,65	67,35
2001	26,21	44,56	70,77
2002	10,18	43,14	53,33
2003	26,98	43,40	70,37
2004	24,58	41,71	66,28
2005	22,89	42,58	65,47
2006	21,43	41,57	63,00
2007	21,60	40,92	62,52
2008	20,42	39,52	59,93

Source : MADR, 2010

D'après le tableau (3-2), Le blé occupe une place très importante dans la structure spatiale de l'activité agricole. Il occupe environ 60% des superficies céréalières emblavées qui représentent environ 45% de la SAU. Actuellement, la superficie moyenne du blé se situe à 1.230.601 ha pour le blé dur et 760.781 ha pour le blé tendre. (Tableau 3-2).

Le blé dur occupe une place prépondérante de la surface agricole durant la période 2000 - 2006. Or, il y a lieu de noter que l'an 2000 a connu la plus petite superficie récoltée en blé dur . Quant au blé tendre, il occupe des superficies beaucoup moins importantes que le blé dur durant la période allant de 2000 à 2008 avec (-10.46%) par rapport à ce dernier.

La céréaliculture algérienne demeure de nos jours une spéculation de premier plan concernant nos agriculteurs qu'elle soit au niveau de la localisation ou de la taille l'exploitation. De plus elle occupe en moyenne 80% de la S.A.U, mais le fait qu'elle soit intégrée dans un système de culture reposant sur une rotation céréales /jachère, cela signifie que 40 à 50% de la S.A.U est emblavée en céréales chaque année.

⁴ HAMMADI KHADIDJA ,la politique du subvention de blé en algerie : l'intervention de l'OAIC, mémoire d'ingenieur d'etat en agronomie, ina, 2010

b. La politique céréalière depuis 2000

La politique de l'Etat pour ce secteur se traduit par la mise en œuvre du PNDA, une stratégie qui cible l'objectif de la sécurité alimentaire. Ce plan a déjà eu, pour premier effets :

- D'alléger la dette des agriculteurs envers les banques de l'Etat (près de 350 million d'euros effacés) ;
- De reconvertir certaine zones céréalières en terres pour des cultures plus adaptées à la baisse pluviométrique que le pays connaît depuis près d'une décennie ;
- La création de 120.000 nouveaux emplois dont la céréaliculture fait partie ;
- L'agrément de près de 1.500 dossiers, de fourniture ou de renouvellement des équipements aux agriculteurs sous la formule de crédit-bail surtout pour les grandes cultures ;

Globalement, on remarque que parmi les orientations du schéma directeur de développement agricole, figure l'intensification des céréales, que se soit en zone favorable ou en zone marginale. Ces orientations impliquent que la céréaliculture pluviale sera limitée au niveau des zones les plus appropriées, un regain d'intérêt à l'irrigation d'appoint et totale, facteur essentiel permettant à la fois d'augmenter la production céréalière et d'assurer la sécurité alimentaire.

❖ La politique d'incitation à la production du PNDA :

L'année 2000 a été marquée par la mise en œuvre du PNDA avec la mise en place d'un dispositif de soutien des cultures de blé. Ce dispositif prévoyait :

- le soutien à l'application des itinéraires techniques pour l'intensification de la production céréalière selon les potentialités agronomiques des régions ;
- la protection des revenus des agriculteurs à travers des primes à la collecte du blé ;
- le soutien aux investissements dans la perspective de la modernisation des exploitations.

Tableau (3-3): Dispositif de soutien à la production des blés par le FNRDA.

Types d'actions		Développement de la production et de la productivité	
		Zone intensive	Zone intermédiaire
Travaux du sol (Labour profond, croisage)	Montant plafonné des soutiens	3000 DA /Ha	-
		7500 DA/Ha	5500 Da/Ha
		Protection des revenus des agriculteurs	
Prime à la collecte du blé	Montant plafonné des soutiens	Année 2001/2002 : soutien plafonné à : - 570 DA/ Quintal pour le blé dur - 770 DA/Quintal pour le blé tendre	
	Mécanisme	- Prime annuelle fixée en fonction des différentiels déterminés entre les prix de référence et les prix de revient à l'importation. - Prime accordée aux exploitants livrant la production aux organismes stockeurs (CCLS, OAIC) et payée par la CNMA	
Protection et développement du patrimoine génétique.	Montant plafonné des soutiens	% défini par rapport au prix de référence : G1- G4 : 20 % R1 : 15 % R2-R3 : 10 %	
		Soutien aux produits énergétiques utilisés par les céréaliculteurs	
Électricité et carburant	Montant plafonné des soutiens	Littoral l- sublittoral : 310 DA/Hectare Hauts plateaux : 520 DA/Hectare Sud : 610 DA/ Hectare	

Source : Ministère de l'agriculture, DRDPA, 2001

Globalement, on remarque que les orientations essentielles du schéma directeur de développement agricole et l'intensification des céréales impliquent, que ce soit en zones favorables ou marginales, que la céréaliculture pluviale sera limitée au niveau des zones les plus appropriées, avec un regain d'intérêt pour l'irrigation d'appoint et totale, facteur essentiel permettant à la fois d'augmenter la production céréalière et la sécurité alimentaire.

❖ **La politique d'incitation à la production des céréales par le PRAR⁵ :**

A partir de 2009 un vaste programme de soutien pour les céréales mis en place, ce programme s'est accompagné par les dispositifs suivants : Crédit de compagnie sans intérêt RFIG pour l'acquisition des intrants ; crédit fournisseur CCLS et d'un crédit ETTIHADI qui accordent des soutiens appréciables :

- 20% du prix de vente des engrais ; et de 25 à 40% pour l'acquisition de matériels agricoles dans le cadre du leasing géré par la BADR ;
- 60% du prix de la rénovation de moissonneuse batteuse ;
- 60% à 70% pour l'acquisition d'une moissonneuse batteuse ;
- 30% des investissements consentis pour la mobilisation de l'eau nécessaire à l'irrigation d'appoint ;
- 40% à 60% pour l'encouragement et l'incitation à l'acquisition de matériels d'irrigation ;
- Des primes, allant jusqu'à 25% du prix à la production des semences en fonction des catégories, pour la multiplication ;
- Primes à la collecte des avoines de 450da/q ;
- Primes de maintenance des variétés d'avoines de 500da/q.

Soutien des prix énergétiques pour les céréales (orge)

- électricité :
 - Littoral et sublittoral 170da/ha
 - Haut plateaux 320da/ha
 - Sud 3.500da/ha
- gasoil :
 - Littoral et sublittoral 140da/ha

⁵ Ministère de l'agriculture et de développement rural, <http://www.minagri.dz>.

Chapitre N 03 : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur l'amélioration de la sécurité alimentaire

- Haut plateaux 200da/ha
- Sud 260da/ha

2. L'impacte de la politique de soutien sur la production et les rendements

a. Impacte sur la production céréalière :

Dans l'ensemble, les productions céréalières sont passées de 26 575 280 qx en 2001 à 51 336 480qx en 2012 (Tableau 3-4 ci-dessous). Cet accroissement relativement identique pour l'ensemble des espèces a cependant été légèrement meilleur pour le blé dur (**40.96 %**) et l'orge (**35.1%**).

Tableau N° (3-4): La production céréalière selon les espèces entre 2000 et 2012.

Unité : q

	blé dur	blé tendre	Orge	avoine	Total
2000	4 863 340	2 740 270	1 632 870	81 700	9 318 180
2001	12 388 650	8 003 480	5 746 540	436 610	26 575 280
2002	9 509 670	5 508 360	4 161 120	334 950	19 514 100
2003	18 022 930	11 625 590	12 219 760	775 460	42 643 740
2004	20 017 000	7 290 000	12 116 000	890 000	40313000
2005	15 687 090	8 460 185	10 328 190	775 000	35 250 465
2006	17 728 000	9 151 300	12 358 800	890 000	40 128 100
2007	15 289 985	7 899 640	11 866 580	922 375	35 978 580
2008	8 138 115	2 972 210	3 959 215	266 600	15 336 140
2009	23 357 870	11 093 120	25 666 140	1 109 870	61 227 000
2010	20 385 000	9 142 000	15 039 000	1 015 000	45 581 000
2011	21 957 900	7 151 000	12 580 800	767 300	42457000
2012	24 071 180	10 251 125	15 917 150	1 097 025	51 336 480

Source : DSASI/ MADR. 2014

La production total des céréales connaît une amélioration significatif sur la période 2001 à 2012 où elle est passé de 26 575 280q à 51 336 480 q, soit une augmentation de 90%, cependant, cette augmentation diffère d'une espèces à une autre, et caractérisé par une irrégularité d'une année a l'autre, comme le montre le graphe suivant :

Graphes N° (3-1) : évolution de la production des céréales 2000/2012



Source : fait par nous même à partir du tableau N° (3-4)

La production des céréales est depuis 2000 caractériser par la variabilité du volume de récoltes, cette particularité témoigne d'une maîtrise insuffisante de cette culture et de l'indice des aléas climatiques. En 2000, les niveaux de production sont timides pour toutes les espèces céréalières (4 863 340qx pour le dur, 2 740 270qx pour le blé tendre, 1 632 870qx pour l'orge, 81 700qx pour l'avoine), l'application de nouvelle politique agricole lors de la campagne agricole 2000-2001 à savoir le Plan National de Développement Agricole (PNDA) qui s'est accompagné d'un programme de soutien de la filière céréalière, ce programme qui comprend principalement l'action d'encadrement, d'appui technique, de la multiplication des semences et de la collecte des blés de consommation et leurs semences, ce qui permet une amélioration significative de la production céréalière où le taux d'augmentation de la production est de 119% en 2003 par rapport à 2002 c'est-à-dire que la production est passé de 19514100qx à 42643740qx.

A partir de 2005, l'évolution de la production céréalière est caractérisée par une instabilité et une variabilité d'une année à une autre, elle a atteint un meilleur niveau en 2009

Chapitre N 03 : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur l'amélioration de la sécurité alimentaire

en raison des bonnes conditions climatiques et de l'élargissement des dispositifs de soutien à l'utilisation des semences certifiés et l'octroi aux agriculteurs de crédits fournisseurs par l'OAIC pour l'acquisition des semences, d'engrais et de produit phytosanitaire, ainsi que d'autre dispositifs comme le crédit RFIG,ect.

En effet l'Algérie a produit 51 336 480q de céréales durant l'année 2012 contre 42457000q pour l'année 2011 et 45 581 000 q en 2010, alors qu'une production record de 61 227 000q avait été enregistrée en 2009. (tableau 3-4)

Il est donc, facile de prédire que cette production ne pourrait satisfaire les demandes d'une population qui, dépassant actuellement 36 millions d'habitants, est potentiellement et traditionnellement consommatrice de blé qui est estimé à environ 8 millions de tonnes par an⁶. L'Algérie est l'un des premiers importateurs de blé au monde, notamment le blé tendre, la demande locale reste importante.

b. Impacte sur les rendements :

Tableau N° (3-5): évolution des rendements céréaliers 2000-2012 (Unité : q/h).

produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2000-2012
céréale	8,8	11,1	10,6	14,7	13,4	15,0	15,0	12,5	10,3	19,3	16,0	16,4	16,8	13,8
Blé dur	8,9	11,1	11,7	14,2	15,3	15,0	15,2	12,9	11,2	18,5	17,2	17,8	17,9	14,4
Blé tendre	9,7	11,1	9,4	14,9	10,4	15,1	14,7	12,5	10,6	18,9	15,9	16,2	17,0	13,6
orge	7,6	11,1	10,4	15,6	13,2	15,1	15,2	12,2	9,1	20,5	14,8	14,8	15,4	13,5
avoine	5,6	8,8	7,5	10,9	12,0	12,7	11,9	11,2	6,3	14,5	12,4	12,9	12,9	10,7

Source : DSASI/ MADR 2014

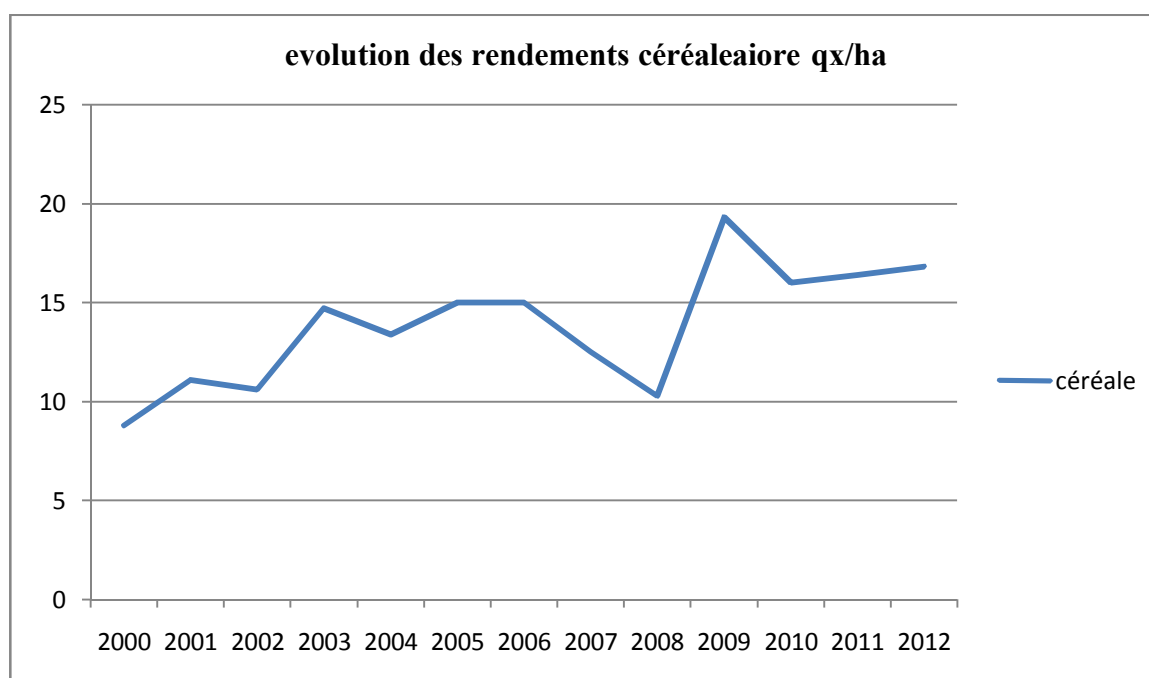
Les rendements annuelles des céréales montre une amélioration continue d'une année à l'autre, ils sont passés de 8,9q/h à 17.9q/h pour le blé dur, soit une moyenne de 14.4q/h par an, et de 8.9q/h à 17q/h pour le blé tendre en affichant une moyenne de 13.6q/h par an, et même résultats enregistrer pour l'orge .

⁶ (APS) Céréales : hausse de 5% de la facture des importations les dix premiers mois de 2013, lundi 2 décembre 2013 14 : 14

Globalement les augmentations moyennes affichées montrent un passage des rendements moyens des céréales de 8.8q /ha à 16,8 q/ha au cours de la période 2000- 2012, soit un rendement moyenne de 13.8q/h.

Cette amélioration substantielle des rendements des céréales dû principalement à la politique d'incitation à la production adoptée, en l'an 2000, dans le cadre du PNDA avec la mise en place d'un dispositif de soutien des cultures de blés (on note le maintien d'un soutien à la production locale à l'aide d'un PMG mais uniquement pour les blés soit 19000 DA/t pour le blé dur, 17000 DA/t pour le blé tendre; ce PMG a s'est augmenté en 2009 en fixant ainsi : 4500da/q pour le blé dur , 3500da/q pour le blé tendre et 2500da/q pour l'orge).

Figure N° (3-2): évolution des rendements céréaliers 2000-2012



Source : Fait par nous même a partir des donnés du tableau N° (3-5)

On constate à partir de ce schéma et tableau ci-dessus , que les niveaux des rendements céréaliers en Algérie , sont en croissance d'une année à l'autre depuis la mise en œuvre du PNDA , ils sont passés de 8,8Qx/Ha en 2000 à 16,8Qx/ha en 2012 en marquant un meilleur niveau en 2009 qui était de 19,03Qx/ha, mais, ces niveaux enregistrés restent très faibles comparativement à la moyenne mondiale qui était de 29Qx/ha pour 2004⁷, et aussi par rapport à la demande croissante .

⁷ KELLOU R., « Les exportateurs céréaliers français sur le marché algérien du blé : opportunités et contraintes », PP 77-104, Les Cahiers du CREAD n°94/2010

Afin de répondre à cette demande, les experts ont relevé, lors de la réunion trimestrielle d'évaluation des contrats de performances que pour les céréales le défi est de hisser le rendement à l'hectare à, au moins, 30 quintaux/ha durant les cinq prochaines années⁸.

3. les importations céréalières en Algérie

La production nationale en céréale ne couvre que 35% des besoins nationaux qui sont estimés à 80 millions de quintaux, ce déficit est systématiquement comblé par les importations, le blé prend toujours la première position par rapport aux autres céréales en terme d'importation en raison de l'insuffisance de la production nationale qui ne présente que 30%⁹ des besoins total, ainsi que la forte demande exprimé pour la consommation.

Le tableau suivant retrace les quantités ainsi que les valeurs des importations de blé (dur et tendre) sur la période 2002/2012.

⁸ (APS) Céréales : hausse de 5% de la facture des importations les dix premiers mois de 2013, lundi 2 décembre 2013 14 : 14

⁹ Idem.

*Chapitre N 03 : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur
l'amélioration de la sécurité alimentaire*

Tableau N° (3-6) : Importations du blé (dur et tendre) durant les années 2002 à 2012

			Blé dur	Blé tendre
2002	poids (tonnes)		3 561 565	2 436 399
	valeurs	1000 DA	50 448 770	24 974 207
		1000 US	633 043	313 382
2003	poids (tonnes)		2 978 044	2 204 709
	valeurs	1000 DA	45 362 263	22 618 042
		1000USD	586 086	292 228
2004	poids (tonnes)		3 350 409	1 684 028
	valeurs	1000 DA	51 001 766	22 977 566
		1000USD	707 838	318 899
2005	poids (tonnes)		3 003 526	2 679 822
	valeurs	1000 DA	44 677 276	30 995 640
		1000USD	608 911	422 443
2006	poids (tonnes)		2 077 758	2 745 879
	valeurs	1000 DA	36 733 298	33 344 319
		1000USD	505 565	458 922
2007	poids (tonnes)		1 334 842	3 297 259
	valeurs	1000 DA	31 699 771	57 318 318
		1000USD	456 954	826 247
2008	poids (tonnes)		1 982 691	4 368 911
	valeurs	1000 DA	89 726 805	112 014 151
		1000USD	1 389 640	1 734 814
2009	poids (tonnes)		1 853 215	3 866 417
	valeurs	1000 DA	57 600 593	75 374 170
		1000USD	792 815	1 037 450
2010	poids (tonnes)		1 246 019	3 986 305
	valeurs	1000 DA	25 192 132	67 940 702
		1000USD	338 532	912 986
2011	poids (tonnes)		1 851 499	5 550 403
	valeurs	1000 DA	62 527 351	143 120 685
		1000USD	858 171	1 964 292
2012	poids (tonnes)		1 579 758	4 715 936
	valeurs	1000 DA	50 787 360	112 774 787
		1000 us	654 818	1 454 042

Source: DAM, MADR, 2014

Après une forte augmentation en terme de volume dans les années 2002 jusqu'à 2005 qui est respectivement de 5997964 tonne en 2002 , 5182753 tonne en 2003 et de 5683348 tonnes en 2005, le volume des importations de blé, a connu depuis 2006 une légère diminution, en passant de 4823637 tonnes à 4632101 tonnes en 2007. Cependant depuis 2009 le volume des importations n'a cessé d'augmenter où il est passé de 5719632 tonnes en

2009 à 7401902 tonne en 2011 (5ème rang mondial d'importateur) après une légère baisse en 2010.

La facture des achats du blé compte à elle connaît une forte augmentation ; elle est passé de 75 milliard de dinar en 2002 à plus de 205 milliards de dinar en 2011 soit 2.8 milliard de dollar, cette situation s'explique par la forte demande intérieure et l'augmentation des prix dans les marchés internationaux à certaines périodes.

La forte dépendance aux importations montre que la production nationale est très faible, malgré les moyens énormes en terme de soutien à la filière mis en œuvre depuis déjà plus d'une décennie, par les pouvoirs publics dans le cadre du renouveau agricole.

II. Analyse de l'impacte de la politique de subvention sur la filière lait

1. Programmes, dispositifs et mesures de soutien de la production laitiers

a. Le programme de développement de la production nationale de lait cru ¹⁰

La mise en œuvre de la politique du Renouveau agricole s'est accompagnée de programmes ambitieux en matière d'intensification de la production nationale du lait cru, dont l'objectif, à l'horizon 2014, est d'atteindre :

- un effectif de vache laitière de 1,2 million de têtes ;
- une production de lait cru de 3,2 milliards de litres ;
- une collecte de lait cru de 1,3 milliard de litres.

Pour atteindre ces objectifs trois programmes sont mis en œuvre.

❖ Le programme de mise à niveau des élevages laitiers :

Ce programme vise en premier lieu à améliorer les conditions d'élevage par la réhabilitation et le réaménagement des étables, la mécanisation de la traite et l'installation d'équipement de conservation du lait cru à la ferme.

¹⁰www.minagri.dz/pdf/Conferencedescadres.pdf

Le programme porte aussi sur la mise à disponibilité de l'alimentation à travers le développement à la fois des superficies réservées au fourrage et de la pratique de l'ensilage.

La reproduction constitue le troisième volet de ce programme qui consiste à développer l'insémination artificielle et le transfert embryonnaire.

❖ **Le programme d'accroissement des effectifs laitiers et de collecte de lait cru :**

La réalisation de cet objectif passe par le développement de la production de génisses à haut potentiel et par l'importation.

Pour atteindre l'objectif fixé en matière de collecte, il est prévu de mettre en place des réseaux constitués de centre de collecte primaires, de collecteurs et de laiteries.

L'encadrement de ce dispositif de collecte de lait cru est assuré par l'ONIL qui est conventionné avec le MADR pour réaliser les objectifs de collecte et de développement de l'élevage laitier.

En aval, d'autres conventions lient :

- l'ONIL aux laiteries,
- les laiteries aux collecteurs,
- les laiteries aux éleveurs.

❖ **L'accompagnement technique et l'encadrement financier de la filière lait :**

L'accompagnement technique des filières est confié à trois institutions ¹¹:

- l'ITELV qui assure l'appui technique aux éleveurs ainsi que la formation et la vulgarisation ;
- le CNIA qui est chargé des opérations d'insémination artificielle et de transfert embryonnaire ;
- l'ITGC qui assure l'appui technique au développement des cultures fourragères.

Par ailleurs, huit (8) fermes pilotes sont retenues pour constituer des fermes de référence au programme de développement du lait.

¹¹ MADR , Le renouveau agricole et rural,2010

S'agissant de l'encadrement financier, il est réalisé à travers trois dispositifs :

- le crédit sans intérêt "RFIG" ;
- le FNRPA pour ce qui est du soutien à la production, à la collecte et à l'intégration du lait cru ;
- le FNDIA qui est destiné au financement des investissements à la ferme (mise à niveau, fourrage, insémination, etc.).

La mise en œuvre d'une telle politique doit être prise en charge par les professionnels ; il s'agit alors d'un Conseil National Interprofessionnel du Lait, et d'un Office Interprofessionnel du Lait¹² :

- La création du Conseil National Interprofessionnel du Lait (CNIF Lait) : traduit la volonté de dépasser le cloisonnement des politiques sectorielles qui a caractérisé les politiques antérieures pour favoriser une véritable politique de filière tenant compte des intérêts de l'ensemble des opérateurs. Il s'agit de favoriser la concertation sur les grandes orientations de la politique laitière dans le court et le long terme.

Le Conseil Interprofessionnel devait également permettre l'identification des actions prioritaires et leur coordination, ainsi que la participation au contrôle des avantages et crédits consentis aux différents opérateurs.

- L'Office Interprofessionnel du lait, regroupe les représentants des partenaires de la filière y compris les consommateurs et l'administration publique (Agriculture, Finances, Commerce, Industrie). Il prend en charge la responsabilité de l'organisation des marchés agricoles et en partie les politiques d'incitation au développement. Ainsi, sur la base des stratégies arrêtées au niveau national, les politiques d'aides publiques, de protection des revenus, de stockage stratégique, seront exécutées par les professionnels.

b. Evolution des mécanismes et mesures de soutien à la production laitière¹³

❖ La période 2000-2007

D'après le tableau ci-dessous, le montant des primes octroyées aux éleveurs pour la production du lait cru a connu une évolution significative de 2000 à 2007 ; il est passé de 500

¹²BENCHARIF A., Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie: état des lieux et problématiques,

¹³ MANSOUR F., Contribution à l'évaluation du système de contrôle laitier à Constantine: traçabilité des résidus d'antibiotiques utilisés dans le traitement des mammites bovine.

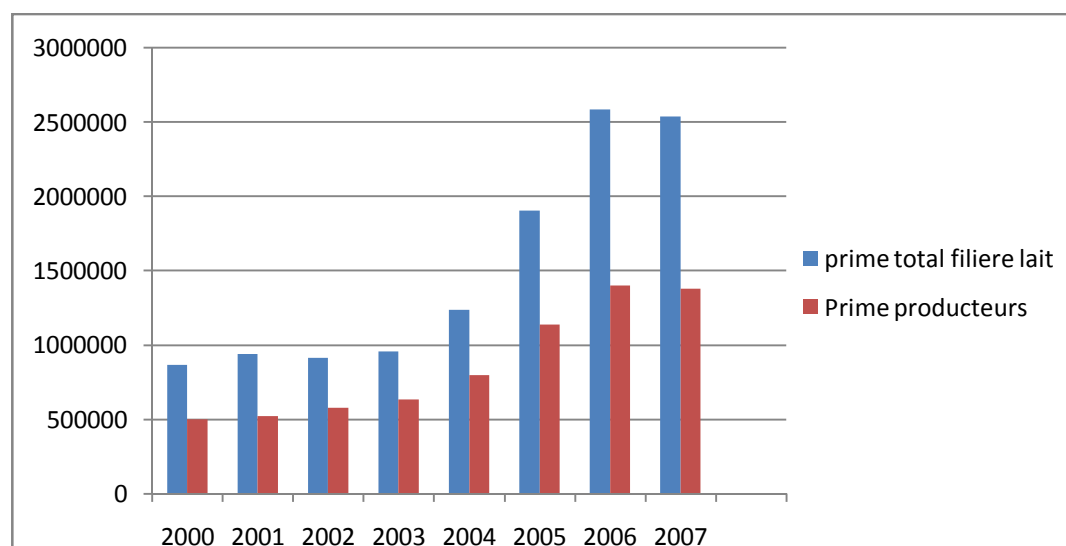
millions DA à 1,38 milliards DA, soit une augmentation de 63,7 % ; cela représente un peu plus de la moitié (53,8%) du montant global octroyé aux différents agents de la filière lait en 2007 .La prime d'encouragement et d'incitation à la production locale de lait livré à la transformation est passée de 5 DA pour un litre de lait cru produit et vendu aux unités de transformation en 2000 à 7 DA le litre à partir de l'année 2005.

Tableau N° (3-7) : évolution du soutien à la production par le fond de l'état

Dotations	prime totale filière lait(10 ³ DA)	Prime producteurs (10 ³ DA)
2000	867967	500598
2001	939901	520858
2002	911993	578915
2003	958522	632 932
2004	1238004	796698
2005	1903051	1136169
2006	2587652	1399042
2007	2537941	1380516

Source : MADR, 2007

Figure N° (3-3) : évolution du soutien à la filière lait 2000-2007



Source : fait à partir des données du tableau N° (3-7)

Toutefois, il existe aussi d'autres subventions pour l'investissement à la ferme octroyées aux éleveurs qui disposent de plus de 6 vaches : ces derniers peuvent bénéficier d'un financement pour des équipements d'irrigation, des primes de 5000 DA/ha pour la production fourragère, ainsi que des primes pour la construction de silo et pour la production d'ensilage. En plus des promotions de l'investissement à la ferme, la prise en charge globale de l'insémination artificielle au niveau des exploitations est appliquée depuis une décennie déjà.

❖ **Programmes et mesures de soutien à la production depuis 2009 :**

L'Etat algérien fournit des subventions à la production et à la collecte de lait ainsi qu'une prime d'intégration au bénéfice des laiteries productrices de lait pasteurisé à partir de lait cru de collecte.

- **Subvention à la production :** Le montant de la subvention à la production est fixé à douze Dinars Algériens par litre (12 DA/ L), qui vient s'ajouter au prix de cession convenu entre l'éleveur d'une part et la laiterie d'autre part. Est éligible à cette subvention tout éleveur disposant de la carte d'agriculteur ou tout document justifiant cette qualité et s'engageant, par voie contractuelle, à fournir l'essentiel de sa production sur la base d'un programme de livraison
- **Subvention pour la collecte :** Le montant de la subvention pour la collecte est fixé à cinq Dinars Algériens par litre (5 DA /L). Sont éligibles à cette subvention :
 - Toutes les laiteries qui effectuent la collecte du lait par leurs propres moyens et disposant de l'équipement de collecte ;
 - Tout collecteur disposant d'équipements répondant aux normes de ramassage et de transfert de lait cru de l'étable à la laiterie et détenteur de l'agrément de collecteur, en cours de validité, délivré par la DSA de la Wilaya ;
 - Tout éleveur qui livre, dans le strict respect des normes requises (norme de collecte), sa production de lait cru réfrigérer à 6° C provenant exclusivement de son propre cheptel. Dans le cas d'un transfert partiel à un centre de collecte relevant d'une laiterie, cette prime sera départagée, par voie contractuelle, entre le collecteur et le transformateur.

- **Prime d'intégration** : Le montant de la prime d'intégration est fixée entre deux et quatre Dinars Algériens par litre (2 et 4 DA/Litre) en faveur de la laiterie, variant en fonction des quantités de lait cru intégrées. La prime ainsi fixée est répartie comme suit :

- 2 DA/L pour des quantités collectées inférieures à 5000 L/jour ;
- 2.5 DA/L pour les quantités comprises entre 5000 et 10 000 L/jour ;
- 3 DA/L pour les quantités comprises entre 10 000 et 15 000 L/jour ;
- 4 DA/L pour les quantités supérieures à 15 000 L/jour.

Ces primes citées, sont destinées pour les laiteries qui fabriquent totalement ou partiellement du lait pasteurisé conditionné à partir du lait cru de collecte¹⁴.

D'après Mr Messar F le directeur général de L'ONIL, il est important de noter que l'aide directe des pouvoirs publics à cette filière est passée de 3,7 milliards de DA en 2009 à 14,9 milliards de DA à 2012. Le nombre de laiteries qui font de la collecte sont passées de 88 en 2009 à 154 début 2013 et grâce à la mise en place de la politique du renouveau rural, la production de lait cru se développe de plus en plus, la collecte étant passée de 190 millions de litres en 2009 à 750 millions de litres à fin 2012. ¹⁵

2. Evolution de la production nationale et des importations en lait

a. La production nationale du lait :

Le lait et les fromages constituent des sources de protéines alternatives pour les Algériens. La production locale ne couvre qu'une faible partie de la demande en lait des industries. De ce fait, une grosse partie du lait liquide, des yaourts et des fromages (frais ou à pâte molle) produits en Algérie sont fabriqués avec de la poudre de lait importée. ¹⁶

¹⁴ MADR , 2013

¹⁵ APS, « Grève à la laiterie de Birkhadem: L'ONIL produit 400.000 litres de lait par jour », EL Watan, le 04.03.13.

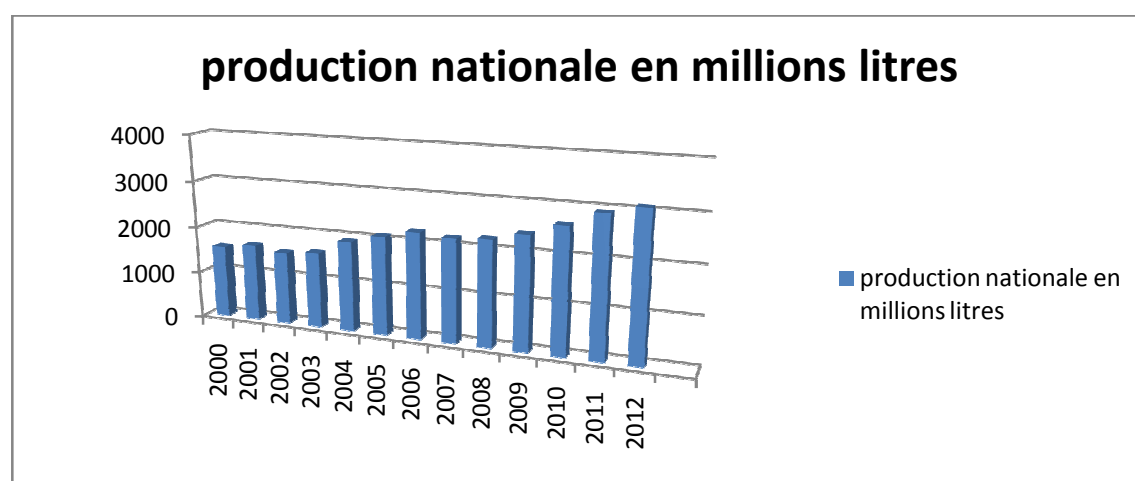
¹⁶ Bureau UBIFRANCE d'Alger, Le marché de la filière laitière en Algérie 2013.

Tableau N° (3-8): L'évolution de la production laitière nationale

années	production nationale (millions litres)
2000	1550
2001	1637
2002	1544
2003	1610
2004	1915
2005	2092
2006	2244
2007	2184
2008	2233
2009	2394
2010	2633
2011	2927
2012	3088

Source : M.A.D.R ; 2014

Figure N° (3-4): L'évolution de la production laitière nationale



Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau N°(3-8).

D'après le tableau ci-dessus la production laitière a presque doublé entre l'année 2000 et 2012, elle est passée de 1550 million de litres à 3088 millions de litres, soit une augmentation de presque 100 %. Cet accroissement dans la production peut s'expliquer par la

mise en œuvre des mesures incitatives engagées à travers les instructions établies dans le cadre du PNDA et du PRAR ainsi que l'augmentation de l'effectif bovin par l'importation. Toutefois, bien que la production laitière ait enregistré cette progression positive entre 2000 et 2012, elle demeure faible à l'égard des potentialités génétiques existantes ainsi qu'aux moyens énormes mis à la disposition des éleveurs en terme de subvention et de soutien ; et aussi par rapport à l'essor de la demande en lait et produits laitiers, qui ne cesse d'augmenter en relation avec le soutien de l'état aux prix à la consommation du lait industriel.

b. Les causes de la faiblesse de la production locale¹⁷

❖ Manque d'adaptation des races exploitées :

L'environnement de la production laitière en Algérie caractérisé par l'aridité du climat, l'exiguïté de la superficie agricole utile (0,28 ha/hab.) et le morcellement accentué des terres ainsi que des exploitations agricoles privées, notamment dans la zone dite du « Tell ». Ces facteurs entravent réellement l'essor des cultures fourragères, peu développées et en régression ce qui rend difficile l'activité d'élevage surtout quand il s'agit des races importées.

❖ Faiblesse de productivité du cheptel existant :

La tendance presque stationnaire de la productivité du cheptel existant en Algérie selon les données recueillies auprès le M.A.D.R est de 3800 kg par lactation. On peut attribuer cet écart de productivité considérable à plusieurs facteurs à savoir les facteurs génétiques, les facteurs environnementaux, le mode de conduite et les facteurs économiques.

❖ Le caractère peu incitatif du prix à la production du lait local :

Le choix d'une politique laitière basée sur des prix à la consommation fixés par l'Etat à un niveau bas s'est traduit par l'orientation des éleveurs vers la production de viande ou la production mixte (viande/lait), en consacrant la production laitière des premiers mois aux veaux, d'où une limitation des rendements individuels, ce qui a limité l'expansion de la production laitière locale. Ce qui amène les éleveurs à considérer le lait comme un sous-produit de l'élevage.

¹⁷Djermoune A. et Chehat F., Le développement de la filière lait en Algérie: de l'autosuffisance à la dépendance, 2012.

❖ **Concentration du cheptel dans la frange Nord du pays et prédominances des races locales de faibles potentialités génétiques :**

Le cheptel bovin laitier en Algérie est localisé dans le nord du pays, particulièrement la frange du littoral et des plaines intérieures à climat humide et subhumide. L'extension de l'élevage bovin est restée ainsi limitée vers le sud du pays, compte tenu des conditions climatiques. Le lait issu des élevages ovins et caprins, demeure la résultante des systèmes d'élevage extensif localisés essentiellement dans les zones de montagne et des hauts plateaux steppiques.

❖ **Faiblesse de la collecte et importance de l'informel :**

Pour la collecte, les pouvoirs publics en Algérie ont mis en place depuis le lancement du plan national du développement agricole (PNDA) en 2000 des mesures incitatives visant l'organisation du ramassage du lait à travers le lancement d'un vaste programme de réhabilitation de la filière lait en incitant le développement des mini laiteries et la collecte.

Malgré ces incitations à la collecte, le taux de collecte reste faible. Il oscille entre 10 à 15 % du volume de la production nationale. Ceci s'explique par les avantages que confère le recours à la poudre de lait importée.

Les laiteries affichent leur désintéressement à aller vers la transformation du lait cru, car cette option est jugée économiquement non rentable. Ainsi, l'autoconsommation et la mise sur le marché informel restent très importantes.

c. Evolution des importations Algériennes en poudre de lait :¹⁸

L'industrie laitière en Algérie se base essentiellement sur les matières premières importées, c'est-à-dire de la poudre de lait et de la matière grasse de lait anhydre (MGLA). Sur le plan technologique, elle est fondamentalement un « processus de recombinaison » qui consiste à la réhydratation de la poudre de lait à laquelle on injecte de la matière grasse.

La production locale du lait ne représente qu'une part très réduite et très minime dans l'activité laitières en Algérie, Ainsi, en l'espace d'une décennie, la part de lait cru produit dans les exploitations n'est entrée que pour une proportion de 6 % dans la production industrielle, cela montre donc que le taux d'intégration est très faible.

¹⁸ AMELLAL R..La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance.

Ceci s'explique par le fait que l'extension des capacités de production industrielle n'a pas été accompagnée d'un processus d'intensification de la production laitière dans le secteur de l'agriculture, laquelle, même si elle a augmenté, n'a pu s'ajuster aux besoins des laiteries.

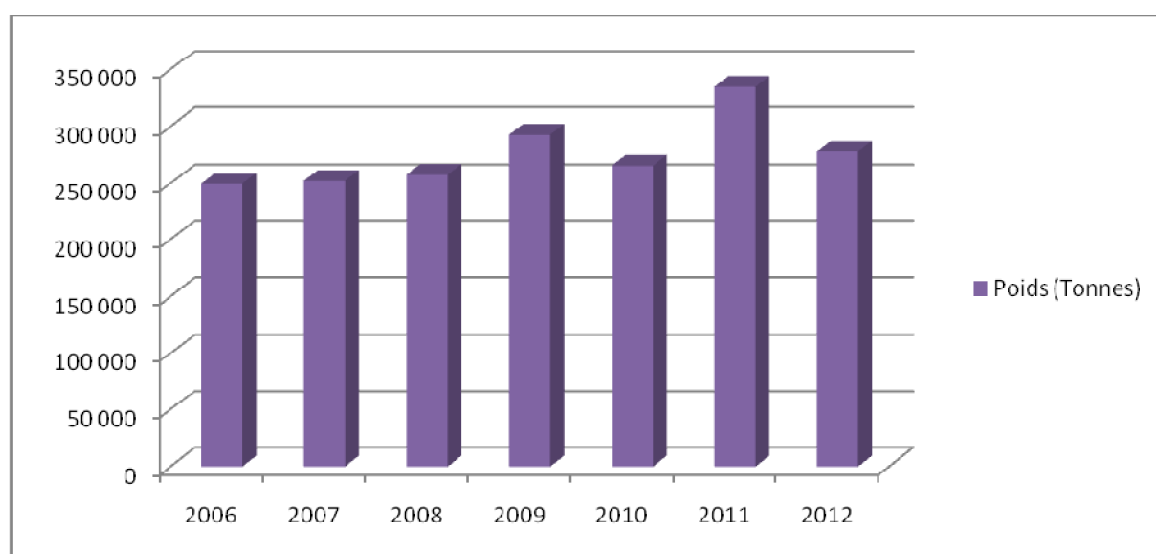
Les importations de matières premières ont fortement augmentées dans le temps, en termes de quantités, comme nous pouvons le constater dans les deux tableaux suivants :

Tableau N° (3-9): Evolution des importations Algériennes de poudre de lait entier et écrémé en tonnes de 2006 à 2012.

Années	Poids (Tonnes)
2006	249 976
2007	252 351
2008	257 684
2009	293 009
2010	265 483
2011	334 831
2012	278 323

Source : Douanes Algériennes 2013.

Figure N° (3-5): Evolution des importations Algériennes de poudre de lait entier et écrémé en tonnes de 2006 à 2012.



Source : établi par nous-mêmes à partir des données du tableau N° (3-9).

Chapitre N 03 : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur l'amélioration de la sécurité alimentaire

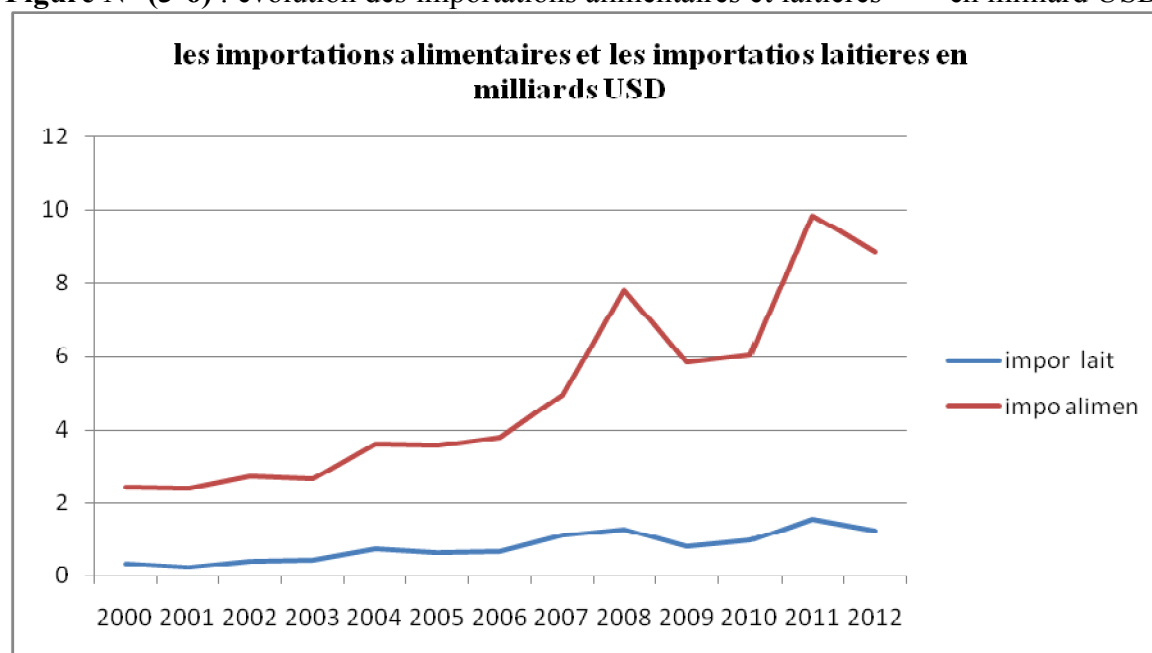
Avec l'évolution démographique qu'a connue l'Algérie, la demande sur le lait et produits laitiers est en augmentation, et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur est totale. Le tableau ci-dessus nous montre que les importations du lait en terme de quantités ne cesse d'augmenté ; elle est passé de 249 976 tonnes en 2006 à 334 831 tonnes en 2011 soit une augmentation de plus 80000 tonnes en cinq ans après avoir baissé à 278 323 tonne en 2012, cela montre donc, la faible contribution de la production locale et l'augmentation de plus en plus de la demande.

Tableau N° (3-10) : Les importations alimentaires et les importations laitières de l'Algérie (2000- 2012) Valeur en milliards USD

année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Impor . Alim	2,41	2,39	2,74	2,67	3,59	3,58	3,80	4,95	7,81	5,86	6,05	9,85	8,89
Impor t. Lait	0,37	0,26	0,43	0,45	0,74	0,67	0,70	1,1	1,28	0,82	0,99	1,54	1,26

Source: Etabli sur la base des données Statistiques du Commerce Extérieur de L'Algérie (2000-2012), Ministère des finances, direction des douanes

Figure N° (3-6) : évolution des importations alimentaires et laitières en milliard USD



Source : réaliser à partir des données du tableau N° (3-10)

c. Evaluation de la Situation des importations en lait :

Les importations algériennes en lait ont atteint 1,26 milliards de dollars en 2012, contre 371 millions de dollars en 2000, la valeur a donc triplé sur cette période.

En 2011, la valeur des importations de lait constitue la facture alimentaire la plus importante de l'Algérie, elle a presque atteint 150 milliards de DA, notons qu'entre 2009 et 2010 les importations ont baissé alors que la facture a augmenté à cause de la flambée des prix de la poudre de lait, la facture reste trop lourde bien que l'Etat consacre annuellement plus de 46 milliards de DA de soutien à la filière lait pour encourager la production et réduire la facture d'importation, selon l'Office national interprofessionnel du lait (ONIL) Ce qui dénote la dépendance de l'Algérie face aux spéculations du marché international du lait.

d. Les principaux pays fournisseurs de poudre de lait en Algérie 2013 :

L'Algérie est aujourd'hui le premier importateur africain de denrées alimentaires, 75% de ses besoins sont assurés par les importations (FAO 2013). L'insuffisance de la production agricole algérienne, couplée à une demande massive et croissante de produits agroalimentaires, fait de l'Algérie un pays structurellement importateur.¹⁹

¹⁹Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001 : 2000, 12 octobre 2009, « La filière agroalimentaire en Algérie ».

Chapitre N 03 : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur l'amélioration de la sécurité alimentaire

Tableau N° (3-11): Les principaux pays fournisseurs de lait durant l'année 2012.

Pays	Import. en volume (Kg)	Import. en valeur (DA)
Allemagne	11 486 752	3 059 565 795
ARGENTINE	49 214 556	15 584 948 774
AUSTRALIE	696 864	226 366 877
Belgique	24 586 650	6 341 683 387
BRESIL	20 002	4 062 694
CHILI	46 125	15 336 414
DANEMARK	837 683	230 418 449
Espagne	1 067 564	238 308 406
ETAS UNIS D'AMERIQUE	6 986 025	1 498 334 430
France	64 953 840	17 530 598 115
GRANDE BRETAGNE	5 641 000	1 606 410 178
INDE	1 368 500	335 241 213
INDONESIE	1 101 776	406 189 598
Irlande	8 997 365	2 561 390 253
Italie	60	55 342
LITUANIE	50 000	10 572 177
MALAISIE	348 268	115 727 140
NOUVELLE ZELANDE	77 439 869	23 156 677 149
PAYS-BAS	8 575 715	2 406 549 050
POLOGNE	29 537 000	7 542 722 126
SINGAPOUR	199 975	60 389 132
SUEDE	732 000	163 707 637
SUISSE	1 527 460	382 488 198
UKRAINE	1 050 000	272 435 726
URUGUAY	1 900 000	617 556 653
TOTAL	298 365 049	84 367 734 913

Source : MADR 2013.

Le tableau ci-dessus résume le total des pays fournisseurs de lait à destination de l'Algérie. Nous constatons que les trois premiers pays fournisseurs de lait sous toutes ses formes sont respectivement : **la France ; l'Argentine et la Nouvelle Zélande.**

Le volume des importations des dérivés de lait a atteint **43 820 510kg** pour une valeur estimée à **13 327 166 192DA** en 2012²⁰

Sachant qu'en 2012 les produits laitiers accaparent près de 16 % de la valeur des importations totales de produits alimentaires, estimées à 1,2 milliards de dollars ; ils occupent ainsi le deuxième rang de ces importations, après les céréales (2,1 milliard de dollars, soit 27 %) ²¹ et avant le sucre et sucreries (12 %) et les huiles et corps gras (12%) cela donc, place l'Algérie en deuxième position dans le monde en temps qu'importateur de lait, et ce après le Mexique et avant l'Egypte.

3. Distribution et consommation du lait et des produits laitiers en Algérie

a. Distribution du lait et des produits laitiers

La mise en marché et la distribution du lait et des produits laitiers en Algérie se fait par trois principaux circuits²² :

❖ Le circuit informel

Ce circuit relie directement l'éleveur avec le consommateur, et concerne le lait qui est mis en vente par les petits éleveurs dans les zones de montagne et qui dispose d'un nombre très restreint de vaches, il s'agit donc, de l'autoconsommation ou de la vente de proximité du lait cru et dérivés fabriqués au niveau des fermes de manière artisanale (lait caillé, petit lait...), ainsi que la collecte injectée dans les centres de transformation au niveau des petites laiteries et des entreprises privées, difficile à évaluer.

❖ Le circuit formel

Le circuit formel concerne la production qui traverse toutes les étapes de la filière et qui nécessite l'intervention de plusieurs acteurs intermédiaires entre l'éleveur et le consommateur final, c'est la production qui provient des entreprises de transformation qu'elles soient

²⁰ (M.A.D.R 2013)

²¹ (M.A.D.R 2013),

²² M.MESSAOUDI F., Analyse des contraintes technico-économiques de la production et de la distribution du lait: cas de la Laiterie Fromagerie de Boudouaou (LFB), Ecole Nationale Supérieure Agronomique, 2009.

étatiques ou privées à travers les distributeurs et les détaillants, ainsi que les produits importés (poudre de lait et farines lactées), pour être revendues en l'état. La formule la plus répandue dans la livraison des produits, est celle assurée de façon conjointe par le producteur et le distributeur-grossiste (système mixte). La part des entreprises assurant le transport par leurs propres moyens est aussi important. Ainsi, le colportage s'impose dans le marché comme le facteur clé de succès. Une grande partie des produits fabriqués dans les usines est livrés par les producteurs. Ainsi, les moyens de transport constituent un investissement important pour les entreprises du secteur laitier. Le poids des entreprises fabriquant des yaourts, fromages et glaces dont la distribution est assurée sur une base nationale est important, contrairement aux laits liquides dont la distribution est régionale voire même locale.

❖ **Le circuit émergeant**

Il s'agit des entreprises privées engagées dans l'importation et la distribution spécialisée en commerce de gros. Ces entreprises ont amplement investi la gamme des produits de longue conservation (poudre de lait et lait infantile), ainsi que les fromages à pâtes dures, beurre, etc...., assurant le relais dans ce segment d'activité des ex-entreprises du secteur public. Des firmes internationales interviennent aussi directement en Algérie dans l'activité de distribution. C'est le cas du distributeur officiel des produits de Nestlé (Général Best Food) implanté à Alger.

c. La consommation en lait :

L'Algérie est classée aux premiers rangs dans la rive méditerranéenne en termes de consommation de lait. Son niveau de consommation annuel est estimé à 1,5 milliard de litres entre laits cru collecté et poudre de lait transformé.²³

La croissance démographique est l'un des facteurs principaux de l'accroissement de la demande en lait et dérivés. L'urbanisation qui s'est fortement accrue ces dernières années l'est aussi. La population totale est passée de 24 870 000 habitants en 1989 à 29 906 217 en 1999 soit une progression de 20,25%²⁴. Elle est de l'ordre de 36 496 213 Millions d'habitants en 2012 (FAO 2013).

²³OuldHamouda W., « Les Algériens consomment 1,5 milliard de litres de lait par an », HORIZON, 20 mai 2012.

²⁴ KHERZAT B., Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et à la Zone de Libre Echange avec l'Union Européenne

d. Évolution de la consommation du lait et des produits laitiers

Tableau N° (3-12) : évolution de la consommation de lait en Algérie²⁵

Année	Consommation de lait 10 ⁶ L
2000	3300
2001	3401
2002	3500
2003	3700
2004	4045
2005	4300
2006	4600
2007	4700

Source: établit à partir des données suivantes : MADR/DSASI, Collection statistiques n°140 série E, Alger, 2009, P140, Forum des chefs d'entreprises en collaboration avec la chambre nationale d'agriculture « la filière lait : pour des synergies fertiles » P09

En terme de quantité, la consommation de lait en Algérie ne cesse d'augmenter, elle est passée de 3.3 milliards de litres en 2000 à 4.7 milliards de litre en 2007, soit une augmentation de 29%, cela montre donc, la place importante de ce produit dans les habitudes alimentaire des citoyens ainsi que la forte demande qui croit parallèlement avec la croissance démographique .

D'après le ministère du commerce (2008), la consommation globale du lait et de ses dérivés en Algérie a atteint 4,7 milliards de litres, soit près de 115 litres/habitant/an en 2007, en raison principalement de la croissance démographique et du prix du lait qui est resté accessible tout au long de cette période. L'Algérie est le plus gros consommateur en lait et produits laitiers au niveau maghrébin. A titre de comparaison, cette moyenne est respectivement de 87 litres/habitant/an pour la Tunisie et de 50 litres/habitant/an pour le Maroc. Cependant, le consommateur algérien reste loin derrière le consommateur européen, qui consomme plus de 300 litres/an en 2007 et bien loin du consommateur français, qui atteint les 406 kg équivalents lait par an (FAO 2007). Les chiffres du Tableau indiquent que la consommation fluctue entre 100 et 115 litres par habitants et par an. L'année 2007 est celle ou la consommation enregistrée par le ministère du commerce est la plus élevée.

²⁵ Sawsan Kacimi El Hassani, la Dépendance Alimentaire en Algérie:Importation de Lait en Poudre versus Production Locale, Quelle Evolution?, Mediterranean Journal of Social Sciences MCSER Publishing, Rome-Italy Vol 4 No 11 October 2013.

Chapitre N 03 : analyse de l'impacte de la politique de subvention agricole sur l'amélioration de la sécurité alimentaire

Tableau N° (3-13). Evolution de la consommation de lait et produits laitiers entre 2000 et 2007

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population (Million habitant)	30 416	3087 9	31 357	31 848	32 364	32 600	33 200	33 800
Consommation (Litres/habitant/an)	100	113	105	102	114	110	112	115

Le taux de couverture de la consommation par la production nationale de lait cru, s'élève en 2007 à environ 30 %. Durant la dernière décennie, il s'est situé autour de 40 % (MADR, 2008). Afin de combler ce déficit dans la couverture des besoins de la population en lait, le secteur de l'industrie laitière en Algérie a toujours fonctionné avec de la poudre de lait importée. Pour soutenir le prix du lait ordinaire vendu à 25 DA le sachet d'un litre, l'Etat a consacré une subvention de l'ordre de 15 milliards DA en 2007 (MADR, 2008). Le développement des entreprises privées, après l'ouverture de l'économie dans le contexte de la mondialisation, a permis une diversification croissante de la gamme mise sur le marché à la grande satisfaction du consommateur.

Conclusion

L'analyse et l'examen des données relatives à la production alimentaire présenté par la production céréalière et laitière en Algérie permet de conclure que malgré les efforts consentis depuis l'année 2000, dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA), suivi du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) en 2002 et la politique du renouveau agricole et rural (PRAR) en 2009, en mettant en place des programmes de soutien ambitieux pour la relance de la production des ces deux produits stratégiques qui constituent la part dominante dans la consommation de la population, la dépendance perdure encore du fait que qu'aujourd'hui, la consommation laitière dépend de l'étranger pour plus de 70% de son volume, et celle des céréales dépasse les 80%.

Cela montre donc, que la politique de subvention du lait et des céréales favorise beaucoup plus l'importation et l'émergence des entreprises agro-importatrices, ce qui prouve encore une fois l'absence d'une vision stratégique pour le secteur agricole.

Conclusion générale

Conclusion

Conclusion

Dans le but de développer le secteur agricole et d'assurer une sécurité alimentaire durable, deux programmes ambitieux en vu le jour depuis les années 2000 à savoir le plan national de développement agricole et la politique de renouveau agricole et rural, ces derniers sont accompagnés d'un système de subvention large et ambitieux.

Dans ce contexte, de nombreux dispositifs et instruments sont mis en place pour accompagner et dirigés l'affectation de ces fonds et faciliter l'accès au financement dans ce cadre on peut citer :

- La mise en place de nombreux fonds de soutiens à l'investissement depuis le 2000 à savoir : le fond national de régulation des produits agricole, le fond national de développement de l'investissement agricole, le fond national de développement agricoleetc ;
- La mise en place d'un guichet unique pour l'accès aux ressources financières, qui permettent aux agriculteurs et aux producteurs de bénéficier de différents produits financiers développés par la BADR (crédit RFIG, crédit ETTAHADI, crédit LEASING....) conformément au partenariat établi avec le ministère de l'agriculture et du développement rural ;
- La mis en place d'un système de régulation agricole ; dont l'objectif recherché est la préservation des revenus des agriculteurs d'une part, et d'autre part stabiliser les prix de certains produits tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs.

A la lumière de ce qui a été développé dans cette présente étude, il apparait que le système de subvention mis en œuvre a connu de nombreuses évolutions et tente de répondre aux objectifs tracés dans le cadre des deux dernières politiques menées.

En effet, cette nouvelle réorientation stratégique de la politique agricole, a permis une certaine amélioration du niveau de la sécurité alimentaire nationale, en terme de disponibilités alimentaires surtout, et en terme d'accès aussi, en raison de subventionnement des prix, cependant, la dépendance alimentaire demeure toujours, d'où la couverture des besoins alimentaire national, principalement pour les céréales et le lait, sont assurés par les importations a hauteur de 70%.

Conclusion

De ce qui précède et en réponse à la question posée dans la problématique, on peut avancer que :

La production nationale des céréales et de lait reste faible, insuffisantes et loin de répondre aux besoins nationaux exprimés en la matière. En raison :

- D'une part, l'existence des facteurs naturels, liée aux conditions climatique défavorables qui influe négativement sur la production céréalières et laitiers ;
- Manque de technicité ; et l'absence de l'utilisation des technologies moderne qui permet une meilleur production et une meilleur productivité.
- Les politiques de subvention agricole favorisent l'importation, en raison des soutiens importants des prix à la consommation des produits alimentaires importés cela profite beaucoup plus pour les entreprises étrangères.

Pour cela il nous a, apparait très utile de donner les propositions suivantes :

- Faire un diagnostic sur les différentes formes de soutien actuel bénéficiant aux produits alimentaires de base pour déterminer les dysfonctionnements éventuels et apporter les ajustements nécessaires, le subventionnement à la consommation tel que pratiqué actuellement ne favorise pas la production ;
- Encourager la production locale et mettre en œuvre un plan de substitution aux importations alimentaires de produits de base qui aura pour objectif l'intensification de la production agricole au niveau des territoires potentiels (notamment dans le sud du pays et les hauts plateaux), la maîtrise de l'organisation des campagnes de collecte ;
- renforcement de la formation technique et universitaire en corrélation avec les besoins du secteur agricole ;
- Allègement des procédures d'accès au crédit, et renforcement de soutien à l'irrigation pour surmonter les conditions climatiques défavorable dans certaine région de pays ;
- Mettre une politique de vulgarisation agricole efficace, pour accompagner les agriculteurs.

Liste bibliographique

References Bibliographies

➤ Overages et theses:

1. MOHAMED KHIATI, l'agriculture algérienne de l'ère précoloniale aux reformes libérales actuelles, édition ANEP, 2008
2. BEDRANI. l'agriculture algérienne depuis 1966 : étatisation ou privatisation. OPU, Alger, 1981
3. BLANC-PAMRADE.C, politiques agricoles et initiatives locales, OROSTOM, paris 1993.
4. Defarcy H, l'économie agricole, Ed SIREY, paris.
5. DUFUMIER.M, les politiques agraires, PUF, 1986.
6. HAMMADI KHADIDJA, la politique de la subvention de blé en Algérie : l'intervention de l'OAIC, mémoire d'ingénieur d'état en agronomie, ina, 2010
7. KELLOU R., « Les exportateurs céréaliers français sur le marché algérien du blé : opportunités et contraintes », PP 77-104, Les Cahiers du CREAD n°94/2010.
8. M.MESSAOUDI F., Analyse des contraintes technico-économiques de la production et de la distribution du lait: cas de la Laiterie Fromagerie de Boudouaou (LFB), Ecole Nationale Supérieure Agronomique, 2009.
9. MALASSIS, agriculture et processus de développement, UNISCO, paris, 1973.
10. Mohamed Chabane Agriculture, rente et développement, De l'histoire à la prospective, le cas de l'Algérie. Thèse de Doctorat en Économie, Université de Rennes2,(2011).
11. MONIER. A, les tories économiques de la croissance agricole, ECONOMICA, paris, 1992.
12. boukela Mourad, politique agricole ; dépendance et sécurité alimentaire, fédération Friedrich-Ebert, septembre 2008, Alger
13. Roger D. Norton, Politiques de développement agricole, Concepts et expériences, ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, Rome, 2005
14. Saïd chikh, la sécurité alimentaire de l'Algérie dans le contexte d'un développement durable et de la mondialisation : approche filière, thèse doctorat, faculté des sciences économiques Alger, juin 2004.
15. Salhi S. 2004, le financement du secteur agricole par l'état et l'impacte sur les revenu et l'emploi étude de cas sur la wilaya de boumerdes ; thèse de magistère, INA, el Harrach

➤ **Références éditée et articles :**

1. KHERZAT B., Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce et à la Zone de Libre Echange avec l'Union Européenne
2. PADILLA M , la sécurité alimentaire des villes africaines le rôle des SADA collection AC13-97 ,1997
3. Sawsan Kacimi El Hassani, la Dépendance Alimentaire en Algérie: Importation de Lait en Poudre versus Production Locale, Quelle Evolution?, Mediterranean Journal of Social Sciences MCSER Publishing, Rome-Italy Vol 4 No 11 October 2013.

➤ **Revue et rapports:**

1. Blein R., Soulé B. G. « Revue et analyse des mesures engagées à court et moyen terme en réponse à la hausse des prix et produits alimentaires en Afrique de l'Ouest », étude réalisée pour FARM, 2008
2. Daviron B., Faivre Dupaigne B., Ribier V., Rolland J-P., Voituriez T., Fallot A., Alpha A. « Manuel d'élaboration des politiques agricoles. Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre », Ouvrage collectif réalisé par le CIRAD, l'IRAM, SOLAGRAL et le GRET, Editions du GRET Collection Agridoc, 2004
3. Grain de sel n°41-42 : « L'agriculture en quête de politiques », décembre 2007-mai 2008
4. ITGC, céréaliculture : acte de l'atelier sur l'évaluation de la campagne céréalière 2009-2010, revenu N°55, 2eme semestre 2010.
5. MADR, Recensement général agricole, 2001
6. Ministère de l'agriculture et du développement rural, le renouveau agricole et rural en marche, revue et perspectives, mai 2012
7. OMC, Rapport sur le commerce mondiale, l'accord sur les mesures compensatoires « SMC » du Tokyo round, 2006
8. Staatz, J.M., D'Agostino V. C. et Sundberg, S., Measuring food security in Africa : conceptual, empirical and policy issues », American Journal of Agricultural economics, December, 1990.

➤ **Site internet:**

1. Centre national de l'informatique et des statistiques douanières en Algérie,
a. http://www.douane.gov.dz/cnis/stat/ent_statis.asp
2. Ministère de l'agriculture et de développement rural, <http://www.minagri.dz>
3. Ministère de l'agriculture et de développement rural,
<http://www.minagri.dz/conferences.html>
4. Ministère des finances, <http://www.mf.gov.dz>.
5. Office National des Statistiques, www.ons.dz
6. www.fao.org/documents/show-cdr.asp?url-fildocrep/003/*9800f/*9800f13htm
7. www.minagri.dz/pdf/Conferencedescadres.pdf
8. www.minagri.dz/pdf/Conferencedescadres.pdf.
9. <http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/pac4>

➤ **ARTICLES JOURNAUX :**

1. OuldHamouda W., « Les Algériens consomment 1,5 milliard de litres de lait par an », HORIZON, 20 mai 2012.
2. APS, « Grève à la laiterie de Birkhadem: L'ONIL produit 400.000 litres de lait par jour », EL Watan, le 04.03.13.
3. Bureau UBIFRANCE d'Alger, Le marché de la filière laitière en Algérie 2013.
4. (APS) Céréales : hausse de 5% de la facture des importations les dix premiers mois de 2013, lundi 2 décembre 2013 14 : 14

المراجع باللغة العربية :

- بن لحبيب طه ، اثر سياسة الدعم على الإنتاج الزراعي في الجزائر دراسة حالة منتج القمح ، مذكرة ماجستير في العلوم الاقتصادية، جامعة الجزائر، 2012.
- فوزية غربي ، الزراعة الجزائرية بين الاكتفاء والتبعية ، أطروحة دكتوراه دولة في العلوم الاقتصادية جامعة منتوري قسنطينة، 2008